



SOCIÉTÉ



La veillée d'armes des chasseurs

Pas besoin d'aller bien loin pour faire une bonne chasse. La région de Montréal est exceptionnellement riche en gibier de toute sorte. La sauvagine se traque à l'ombre des gratte-ciels, le chevreuil derrière les bungalows des banlieusards. Notre journaliste Louis-Gilles Francoeur décrit les préparatifs de la saison qui ouvre demain matin, à l'aube.

Page B-1

Jean Doré défie l'ultimatum de Côté

Des terrains du gouvernement pourraient accueillir l'Hôtel-Dieu

Paul Cauchon

LE MAIRE Jean Doré défie l'ultimatum du ministre de la Santé Marc-Yvan Côté : il n'a aucunement l'intention de lui désigner un représentant pour négocier la vente du futur site de l'hôpital Hôtel-Dieu.

Comme l'a révélé hier LE DEVOIR, le ministre menaçait, en cas de refus ou d'absence de réponse de la part du maire, d'orienter ses interventions vers d'autres sites.

Le député libéral de Rivière-des-Prairies Jean-Claude Gobe, un partisan acharné du déménagement de l'Hôtel-Dieu à Rivière-des-Prairies, est déjà prêt à regarder d'autres sites.

M. Gobe lorgne particulièrement vers des terrains situés à la jonction de Rivière-des-Prairies et de Montréal-Nord, terrains appartenant à la Corporation de l'Hôpital pour enfants Rivière-des-Prairies.

Ces terrains sont de propriété gouvernementale : le ministère pourrait donc se passer de négociation avec la Ville de Montréal pour y ériger le nouvel Hôtel-Dieu, soutient M. Gobe.

Le site qui fait l'objet pour le moment d'une demande du ministère appartient à la Ville de Montréal et il est situé au sud de l'avenue Maurice-Duplessis, de part et d'autre de

Marc-Aurèle Fortin.

Le 14 septembre dernier, le ministre Côté avait écrit au maire Doré pour lui demander de procéder avant le 20 septembre à la nomination d'un représentant afin d'entreprendre les négociations autour du terrain projeté, situé au sud du boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies.

Dans une lettre envoyée hier au ministre Côté, le maire Doré a indiqué au ministre qu'avant de poursuivre ce dossier la Ville attendait les résultats de la consultation publique menée par la Coalition sur l'avenir de l'Hôtel-Dieu.

En réponse à la demande de fournir une réponse avant le 20 septembre, le maire s'adresse en ces termes au ministre : « Mon étonnement est grand de recevoir un tel ultimatum alors que la Ville de Montréal, de concert avec des intervenants de tous les milieux montréalais, n'a cessé de plaider dans ce dossier pour obtenir tous les éclairages permettant de justifier la relocalisation de l'Hôtel-Dieu, une institution dont l'importance économique, scientifique et patrimoniale pour le centre-ville de la métropole est indéniable ».

Jean Doré fait valoir que le rapport du comité mis en place par le Bureau de consultation de Montréal,

Voir page A-4 : Doré

Unitel a raison de Monty

Démis de ses fonctions, le président de Bell Canada passe à Northern Telecom

Robert Dutrisac

PAS DE PARDON pour les perdants. L'homme chargé de remettre Unitel à sa place mais qui a échoué, Jean Monty, vient d'être démis de ses fonctions de président du conseil et de président et chef de la direction de Bell Canada. Raymond Cyr, le président du conseil de BCE, le holding qui chapeaute Bell, lui succède à la présidence du conseil tandis que Robert Kearney, de président et chef de l'exploitation de Bell Canada, devient le président et chef de la direction de la compagnie.

En guise de prix de consolation, M. Monty est nommé président et chef de l'exploitation de Northern Telecom, un poste nouvellement créé, et vient appuyer le président du conseil de cette autre filiale de BCE, Paul Stern, au siège social de Northern Telecom à Mississauga en Ontario. Cette destitution prend donc également l'aspect d'un limogeage.

Rendue en juin dernier, la décision du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), qui brisait le monopole dans la téléphonie interurbaine dont ont toujours joui Bell et les autres compagnies de téléphone au pays, aura donc sonné le glas du passage de M. Monty à la tête de Bell. Arrivé en 1989, M. Monty avait comme mandat premier de contrer la menace que représentait Unitel, de convaincre les autorités et la population en général des bienfaits du monopole dans l'interurbain ou, à tout le moins, de permettre l'avènement d'une concurrence selon les termes souhaités par Bell.

Or rien de tout cela ne s'est produit et le pire scénario envisagé par Bell s'est matérialisé. La décision du CRTC fut une véritable gifle pour Bell et BCE. Au-delà de leurs plus folles espérances, Unitel et les revendeurs en télécommunication interurbaine ont obtenu à peu près tout ce qu'ils réclamaient. Chez Bell, on a

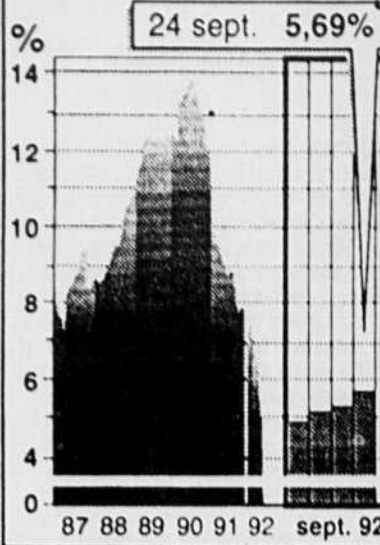
soutenu que le CRTC n'avait fait que reprendre le mémoire d'Unitel pour rédiger sa décision. Et de nombreux observateurs de la scène des télécommunications leur donnaient raison.

Bell, tout autant que BCE, n'a pas digéré que le CRTC permette la concurrence dans l'interurbain sans qu'elle ne soit libérée du lourd carcan de la réglementation actuelle qui lui impose un service local fortement déficitaire. Bref, selon les compagnies de téléphone, il s'agit d'une fausse concurrence dans laquelle elles se sentent désavantagées.

Au siège social de Bell, on n'apprenait la sidérante nouvelle qu'en fin d'après-midi. Le porte-parole de Bell, Serge Chapleau, n'avait que des bons mots pour le président démis. « M. Monty a fait beaucoup pour les employés. Il avait beaucoup de charisme et il a amélioré les communications internes. Les employés l'admiraient », a-t-il livré hier.

Voir page A-4 : Unitel

Taux d'escompte



Source: Banque du Canada (PC)

Hausse de 35 points du taux d'escompte

Serge Truffaut

MALMENÉE depuis trois semaines, la devise canadienne a été soutenue par la Banque du Canada qui, dans le but de discipliner les marchés, a ordonné hier une augmentation prononcée de 35 points de base de son taux d'escompte pour le fixer ainsi à 5,69 %.

Cette troisième majoration du taux directeur, la plus forte depuis deux ans et demi, a eu pour conséquence immédiate de juguler la dégringolade qui s'annonçait hier matin, alors que le dollar, après les pressions à la baisse observées sur les marchés asiatiques dans la nuit de mercredi à jeudi, s'échangeait à 80,17 cents américains.

La hausse du taux, combinée aux interventions directes de la banque centrale qui a retiré des liquidités du système bancaire, ont imprimé une courbe ascendante à l'évolution du dollar. Celui-ci a clôturé en effet à 80,46 cents américains, soit une fai-

Voir page A-4 : Hausse

ANALYSE

La froideur de Wells glace l'ardeur libérale hors Québec

Chantal Hébert

de notre bureau d'Ottawa

L'ARDEUR libérale à l'égard de l'accord de Charlottetown refroidit à vue d'oeil à l'extérieur du Québec.

Cette soudaine désaffection est devenue palpable cette semaine, quand le premier ministre terre-neuvien Clyde Wells a pris des distances inattendues par rapport à l'entente qu'il a négociée le mois dernier.

En même temps, plusieurs ailes provinciales du Parti libéral — au Manitoba, en Colombie Britannique, notamment — s'opposent ou n'entendent pas faire activement campagne pour le OUI parce qu'elles sont très partagées.

C'est la soudaine froideur du premier ministre Wells qui glace le plus le camp du OUI.

Voici trois semaines, Clyde Wells offrait de faire campagne n'importe où au Canada y compris au Québec pour vendre l'accord. Aujourd'hui, il ne garantit plus son OUI le 26 octobre.

Il faudra, a-t-il précisé au cours d'interviews cette semaine, qu'il s'assure au préalable que les textes juridiques concordent bel et bien avec les accords de principe intervenus en août.

En attendant, le premier ministre terre-neuvien a également décidé de ne pas militer activement pour l'accord, même sur le terrain de sa propre province. Mon rôle, explique-t-il

Voir page A-4 : Wells



PHOTO CP

Bourassa et Mulroney à Sept-Îles

Première sortie conjointe, hier, des premiers ministres Bourassa et Mulroney, qui inauguraient... pour la troisième fois, l'aluminerie Alouette, à Sept-Îles. L'événement a servi de prétexte aux deux leaders du OUI pour distiller les thèmes de prédilection de leur campagne : une victoire du OUI assure la stabilité politique sans laquelle toute prospérité économique est illusoire. Nos informations en page A-2.

Un OUI nous rapprocherait, un NON creuserait le fossé

— Robert Keaton

Pierre O'Neill

LES RELATIONS entre la majorité francophone et la minorité anglophone constituent un enjeu majeur du référendum du 26 octobre, croit Robert Keaton, convaincu qu'un OUI contribuerait au rapprochement et qu'un NON ne ferait que creuser le fossé.

Le président d'Alliance Québec est à la fois inquiet et optimiste quant à l'avenir des rapports entre les deux communautés : « Si le OUI l'emporte, cela ouvrira une plus grande possibilité de rapprochement. Mais si le NON gagne, cela va détériorer la situation en augmentant l'insécurité des anglophones ».

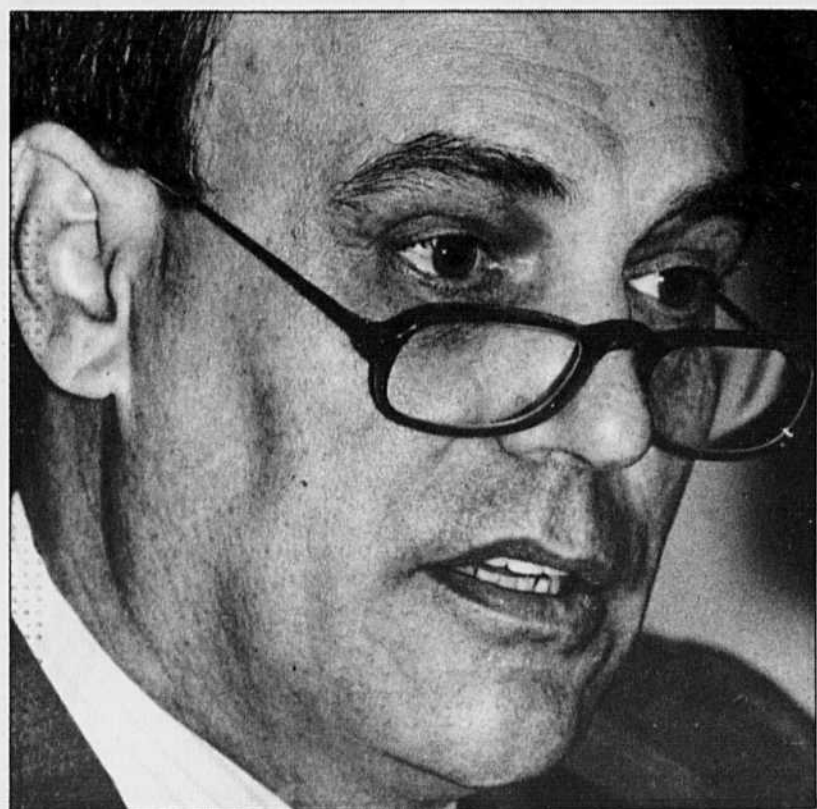
Dans l'entrevue qu'il accordait cette semaine au DEVOIR, M. Keaton s'est efforcé de démontrer qu'en ce début de campagne référendaire, les tensions entre les deux communautés sont déjà vives. Situation qu'il attribue principalement à la question linguistique, parce qu'à son avis les dommages causés par la loi 178 sont « inestimables ».

Partisan de la modération, associé au courant progressiste de sa communauté, Robert Keaton n'a jamais vraiment pardonné au gouvernement Bourassa d'avoir interdit aux anglophones l'affichage dans leur langue. La cicatrice lui paraît indélébile. La loi 178 demeure pour lui un geste « d'inconscience, d'intolérance et même de paranoïa ». Ce jour-là, il

s'est senti invalide, lui le francophile qui a marié une Québécoise francophone et qui se passionne pour les auteurs québécois. Ce jour-là, « les anglophones se sont fait dire qu'ils étaient des citoyens de seconde classe ».

Professeur au collège Dawson, Bob Keaton est particulièrement bien placé pour évaluer l'état d'esprit de la jeunesse anglophone. Or, il en prédit l'exode, à moins d'un profond changement d'attitude de la part de la majorité francophone et du gouvernement Bourassa. Et il comprend bien la morosité de ces jeunes anglophones, non seulement parce que la loi 178 a laissé des cicatrices, mais surtout parce qu'ils ne se

Voir page A-4 : Keaton



Le président d'Alliance Québec, Robert Keaton.

LE CLUB MEDICO SPORTIF

LE CLUB MEDICO-SPORTIF
4260, av. Girouard, bureau 310
Montréal (coin av. Monkland)
483-3993 / 483-3993

PHYSIOTHÉRAPIE...

Maux de dos, de cou, blessures sportives et autres sont traités à partir de la cause et non seulement du symptôme.

- Rééducation posturale (mézières)
- Ostéopathie
- Thérapie manuelle
- Electrothérapie (laser, etc.)

CONDITIONNEMENT PHYSIQUE...

Personnel hautement qualifié et gymnase exceptionnel.

- Appareils Keiser, Cybex
- Poids et haltères
- Vaste choix d'appareils cardio-vasculaires

MASSOTHÉRAPIE...

Suédois et sportif

PERTE DE POIDS

Supervision médicale combinée à un programme d'exercices complet et efficace.

Symbole d'excellence

« Le Club médico-sportif possède une approche qui lui est unique. Une visite vous convaincra de la qualité et de la classe de notre organisation. Bienvenue à tous. »

Heures d'ouverture
En sem.: de 7 h à 21 h 30
En fin de sem.: de 9 h à 17 h
N.B.: La plupart de nos services sont couverts par des assurances privées. Aussi, nous traitons les accidentés du travail (C.S.S.T.) et de la route.

Parizeau: pas question de séparer les résultats du vote en divers segments linguistiques

Norman Delisle
de la Presse canadienne

QUÉBEC — Tous les citoyens du Québec sont égaux et il n'est pas question de séparer les suffrages des Anglo-Québécois de ceux des francophones pour déterminer qui l'emportera lors du référendum du 26 octobre prochain.

Telle est la position de principe qu'a formulée hier le chef du clan du NON et leader du Parti québécois, Jacques Parizeau.

« Ici au Québec, il y a des citoyens et ils sont tous sur le même pied. On ne va pas commencer à charcuter le territoire. Le vote (du référendum) s'adresse à l'ensemble des Québécois », a déclaré M. Parizeau à son arrivée à la réunion de création du Comité du NON.

Le chef du NON a ainsi écarté l'idée qu'on procède à l'analyse des résultats comté par comté afin de déterminer avec précision l'orientation du vote selon l'origine ethnique des électeurs.

C'est le résultat global seulement qui comptera. « Il n'y a pas de double, de triple ou de quadruple majorité », a-t-il dit.

S'il y a 50 % des voix plus une en faveur du NON, c'est le NON qui l'emporte », a dit M. Parizeau.

Le chef péquiste a ainsi écarté toute possibilité d'interprétation qui pourrait survenir si, par exemple, le OUI l'emportait uniquement à cause d'un appui massif dans les divers comtés à majorités anglophones de l'ouest de Montréal.

Plusieurs observateurs ont soulevé l'hypothèse que le OUI puisse l'emporter à travers le Québec par une mince marge grâce à un vote massif dans les comtés anglophones de l'ouest de Montréal, en dépit du fait que dans le reste de la province, dans une majorité des circonscriptions francophones, le NON l'emporte.

Lors du référendum du 20 mai 1980 sur la souveraineté, ce problème d'interprétation des résultats n'avait pas été soulevé car le NON à la sou-

veraineté l'avait emporté partout, même au sein de la majorité francophone. Seulement 15 des 110 circonscriptions électorales existantes en 1980 avaient favorisé le OUI à la souveraineté. Une seule région, le Saguenay-lac-Saint-Jean, avait accordé une majorité aux souverainistes.

Par ailleurs, M. Parizeau a attribué les problèmes que connaît le dollar canadien sur les marchés de change aux déclarations « alarmistes » de certains ténors du OUI, dont les ministres fédéraux Joe Clark et Harvie Andre.

« Sur les marchés de change, on n'aime pas les déclarations sur la Yougoslavie ou sur le Liban », a commenté M. Parizeau.

En fin de semaine passée, le ministre fédéral des Affaires constitutionnelles Joe Clark avait déclaré qu'un NON pourrait convertir le Québec en un nouveau Liban ou une nouvelle Yougoslavie, où se déroulerait une guerre civile. Mais il s'est rétracté depuis.

« Sur des marchés de change qui sont nerveux, on n'aime pas de telles déclarations alarmistes », a réagi M. Parizeau. C'est une question de sens commun : à l'étranger, les déclarations des ministres canadiens sont prises au sérieux.

Selon le chef du NON, « ces ténors du OUI se sont rendus compte qu'ils avaient eu tort. Ils reculent maintenant et se disent mal cités ».

« Des ministres en provenance de pays responsables ne devraient pas tenir de tels propos », a conclu M. Parizeau.

Aujourd'hui, M. Parizeau se rend à Sept-Îles pour y poursuivre la campagne référendaire du NON sur la Côte-Nord. Ce voyage marque le départ officiel de la « caravane » du NON qui sillonnera tout le Québec sans arrêt jusqu'au jour du vote, le 26 octobre.

Le chef du Bloc québécois Lucien Bouchard et l'homme d'affaires Jean Campeau l'accompagneront.

Après Sept-Îles, le groupe visitera les Îles-de-la-Madeleine, Gaspé et Rimouski en fin de semaine.

Le fédéralisme est rentable et gage de stabilité, clament Bourassa et Mulroney

Lors du troisième « lancement » de l'aluminerie Alouette à Sept-Îles

Michel Venne
de notre bureau de Québec

SEPT-ÎLES — Promise par Brian Mulroney quelques mois avant les élections fédérales de 1988, annoncée durant la campagne électorale provinciale de 1989 par Robert Bourassa, l'inauguration de l'aluminerie Alouette a marqué, hier à Sept-Îles, la première sortie conjointe des deux premiers ministres en ces débuts de campagne référendaire.

Pure coïncidence, disent les deux compères : nous continuons de gouverner, l'inauguration de l'usine de 1,3 milliard, créant 530 emplois, est l'aboutissement d'années de labeur et n'a rien à voir avec le référendum du 26 octobre.

Quoi qu'il en soit, l'événement a servi de prétexte aux deux leaders du OUI, pour distiller les thèmes de prédilection de leur campagne : une victoire du OUI assure la stabilité politique sans laquelle toute prospérité économique est illusoire; le fédéralisme canadien est rentable pour le Québec comme pour toutes les régions du Canada.

« Une victoire du NON, a lancé M. Bourassa, nous replonge dans un climat de crise constitutionnelle. Et ce genre de climat, dit-il, ne facilite pas la tâche d'attirer des investissements ».

M. Mulroney a volé la vedette. Il a appelé les Québécois à pratiquer un « nationalisme éclairé », lequel mène à trouver l'équilibre entre la sécurité culturelle et la participation volontaire à une union économique et politique « parmi les plus efficaces au monde ».

La « stabilité économique et politique est une condition essentielle d'une prospérité forte et durable », dit-il. Le 26 octobre, les Québécois auront l'occasion d'affirmer leur volonté de la préserver.

Les Canadiens n'ont pas besoin de « se pincer le nez pour voter en faveur de l'entente de Charlottetown », dit-il, en haussant le ton. Vous pouvez vous tenir la tête haute car cette entente apporte l'unité du Canada et la prospérité dans toutes les régions ».

La beauté de cet accord, a-t-il poursuivi, c'est qu'il rend caduque cette idée que pour que quelqu'un ga-

gne au pays il faille un perdant. Et le premier ministre canadien, fils de la Côte-Nord, comme il l'a rappelé hier à maintes reprises, de faire la liste des bienfaits fédéraux : 2,7 milliards pour Hibernia sur la Côte-Est, 580 millions pour les pêcheurs de morue de Terre-Neuve, 465 millions pour les autochtones de Saskatchewan, 300 millions pour sauvegarder les emplois de l'avionnerie De Havilland à Toronto, et le reste, comme ces 125 millions, dépensés ici, pour la construction de cette aluminerie : « Un monument dont tous les Canadiens peuvent être fiers ».

Certes, ce sont les avantages géographiques, la proximité des marchés, le traité de libre-échange avec les États-Unis ainsi que la qualité de la main-d'œuvre québécoise et les tarifs d'électricité avantageux qui ont convaincu des firmes de quatre pays étrangers d'investir ici, affirme M. Bourassa de son côté.

« Mais tout ça se fait à son mieux dans un contexte de stabilité politique », dit-il. C'est en travaillant ensemble que nous pouvons faire de grandes choses ».

Dans son allocution devant quelques centaines de dignitaires et d'employés d'Alouette, M. Bourassa s'est félicité de l'aide obtenue d'Ottawa pour financer les infrastructures routières et portuaires : quel que 125 millions. « Il est normal que dans une union économique canadienne le gouvernement fédéral ait la responsabilité de répartir la richesse », dit-il. Les niveaux de prospérité ne sont pas les mêmes à travers le pays. Il est légitime qu'Ottawa réduise l'écart ».

Agressif, en comparaison de M. Bourassa, le premier ministre fédéral a lancé des flèches aux leaders du camp du NON, ces « professeurs d'économie » dont les Nord-Côtiens n'ont pas besoin des conseils, dit-il, ou le président du Mouvement Desjardins, M. Claude Béland.

« Le Fonds monétaire international — je sais bien que ce n'est pas aussi reconnu que Claude Béland, dit-il —, mais le Fonds monétaire international prêche pour l'an prochain le Canada aura la plus forte croissance économique, le plus fort taux d'augmentation des emplois et

le taux d'inflation le plus bas au monde... ».

« La vraie indépendance », lance-t-il à ceux qu'il appelle les « séparatistes », c'est pour une société d'avoir les moyens politiques et économiques d'assurer la liberté et la sécurité des citoyens. Aux journalistes, par la suite, il dit qu'une victoire du NON, c'est un pas vers la séparation. « Tous ceux qui contribuent au NON aident la cause séparatiste », a-t-il prévenu.

Les dirigeants de l'aluminerie Alouette avaient organisé une cérémonie grandiose, déployant une énorme machinerie, pour couper le ruban d'occasion, sur fond musical de l'opéra Carmina Burana, de Karl Orff.

Nous avons eu droit à quelques mots de japonais de la part du maire de Sept-Îles, M. Jean-Marc Dion, destinés aux représentants des firmes nippones Kobe Steel et Marubeni, en reconnaissance de l'apport d'Alouette à l'économie locale. Il apprit cette langue durant la guerre de Corée. Une mécano technicienne, Mme Lise Chénard, au nom de ses collègues a fait l'éloge de la gestion participative qui est pratiquée dans l'entreprise, du travail en équipe et des heures de formation qui leur sont accordées. La cérémonie s'est terminée par des danses folkloriques.

Alouette est inaugurée à un moment où les marchés mondiaux de l'aluminium sont déprimés. La livre de métal se transige à 59 cents en ce moment, contre 1 \$ en 1989 lorsque le consortium multinational fut constitué.

En outre, la capacité mondiale de production est supérieure à la de-

mande. Cela s'explique, entre autres, par le fait que les entreprises russes, avides de devises étrangères, ont inondé le marché en quadruplant leurs exportations de métal en 1991.

La récession mondiale frappe durement cette industrie par ailleurs : 33 % de l'utilisation de l'aluminium est liée à l'industrie de la construction : la construction est au ralenti partout, y compris aux États-Unis. On fabrique moins d'automobiles. La demande est au plus bas.

Alouette crée 530 emplois directs. Mais elle reçoit 11 522 offres de candidature. 80 % des employés embauchés sont originaires de la région immédiate de Sept-Îles.

Cinq partenaires se partagent à parts égales la propriété d'Alouette : VAW, Hoogovens, des Pays-Bas, Austria Metall, de l'Autriche, la Société générale de financement du Québec (sa filiale Alunor), et les Japonaises Kobe et Marubeni, qui se partagent un bloc de 20 % des parts.

L'usine consomme 3200 millions de kilowatts par an, soit cinq fois l'électricité consommée par la ville de Sept-Îles, y compris en hiver. Deux économistes de l'Université Laval, Thomas Bernard et Gérard Bérubé, ont estimé qu'Alouette reçoit en subventions indirectes de la part d'Hydro-Québec sous forme de rabais tarifaires 96,3 millions \$ par an. Ce qui fait près de 200 000 \$ pour chacun des 530 emplois créés.

Le Québec se classe désormais au deuxième rang mondial en termes de capacité de production d'aluminium, derrière les États-Unis. Le Québec produit 13 % de l'aluminium vendu au monde.

Bob Rae et Roy Romanow se liguent contre Trudeau

Suzanne Dansereau
de la Presse canadienne

TORONTO — Deux premiers ministres du Canada anglais — Bob Rae, de l'Ontario, et Roy Romanow, de la Saskatchewan — ont vigoureusement dénoncé hier la vision centralisatrice et les propos « anti-québécois » de Pierre Trudeau dans le dossier constitutionnel, disant que l'ère Trudeau était bel et bien révolue et que l'accord de Charlottetown respectait enfin l'esprit de générosité qui caractérise le Canada.

Dans une charge à fond de train livrée à l'occasion d'un dîner d'hommes d'affaires, le premier ministre de l'Ontario Bob Rae a déclaré : « J'ai de la misère à croire qu'un homme raisonnable puisse dire qu'un compromis raisonnable est du chantage. C'est travestir l'Histoire que de parler ainsi, c'est renier l'esprit de partenariat que constitue le Canada, c'est un déni de notre esprit de générosité ».

« Penser que l'on peut renier, écarter ou ignorer les préoccupations du Québec relativement à sa langue et à sa culture, c'est renier le partenariat que nous avons forgé avec cette province », a ajouté M. Rae.

Bob Rae, premier ministre de la plus grande province du Canada, est l'un des grands manitous derrière l'entente de Charlottetown.

Il s'est donc senti visé lorsque l'ancien premier ministre canadien, dans un article publié lundi dans les magazines *L'Actualité* et *McLean's*, a traité le Canada anglais de « naïf », de victime du « chantage » du gouvernement québécois, tout en enjoignant d'avoir « le courage » de dire NON au Québec.

Au Québec, ses propos ont été perçus comme étant anti-québécois, notamment par le chef du Parti québécois Jacques Parizeau.

Pour sa part, le premier ministre de la Saskatchewan Roy Romanow, qui était de passage hier à Toronto, a dit que l'ère Trudeau serait terminée si l'on adoptait l'entente de Charlottetown.

« L'accord de Charlottetown est pancanadien, en ce qu'il constitue un moyen raisonnable d'accommoder toutes les régions, tous les groupes ethniques et linguistiques qui composent la nation canadienne. En ce sens, l'accord nous ramène là où nous en étions avant l'ère Trudeau », a déclaré M. Romanow, lors d'une conférence constitutionnelle organisée par la faculté de droit de l'Université de Toronto.

M. Rae livrait hier son premier discours pour le OUI. Pour ce faire, il avait choisi une allocution devant l'Ontario Business Advisory Council.

Une bonne partie de son allocution portait sur le Québec. « C'est dans l'avantage du Québec d'être en partenariat avec les autres provinces canadiennes. Le Canada, c'est bon pour le Québec parce que cela donne les appuis essentiels — politiques et économiques — aux aspirations des Québécois et des francophones hors Québec ».

M. Rae a maille à partir avec les Franco-Ontariens ces temps-ci. L'ACFO (Association canadienne-française de l'Ontario) menace de voter NON lors du référendum si l'Ontario oublie ses revendications.

L'ACFO voudrait que l'Ontario devienne bilingue et que le gouvernement laisse plus de place aux leaders francophones dans les dossiers constitutionnel et francophone.



PHOTO CP
Lucien Bouchard est tout sourire après sa rencontre avec 500 étudiants.

Le chef du Bloc invite Mulroney à un débat devant les avocats

Pierre April
de la Presse canadienne

QUÉBEC — Le chef du Bloc québécois, Lucien Bouchard, a défié hier le premier ministre Brian Mulroney de l'affronter dans un débat organisé par l'Association du Barreau canadien sur le contenu de l'entente de Charlottetown, le 19 octobre prochain à Montréal.

M. Bouchard qui a déjà accepté l'invitation des organisateurs, a signifié devant plus de 500 étudiants de l'Université Laval que le temps est venu pour M. Mulroney de défendre l'entente constitutionnelle soumise aux Québécois et Canadiens « et non plus se contenter d'attaques personnelles ».

« Je pense que je ne dois pas refuser l'occasion de débattre le contenu de cette entente, a précisé le chef du Bloc à l'issue de sa rencontre avec les étudiants. Je trouve que l'adversaire se dérobe continuellement, tourne les coins ronds et se prête à toute sorte de manœuvres de

diversion. Il ne parle pas du contenu et moi je pense qu'il faut en parler parce que c'est de cela dont il est question ».

« Je souhaite donc avoir l'occasion de rencontrer M. Mulroney en anglais ou en français ou les deux simultanément », a-t-il ajouté.

La section québécoise de l'Association du Barreau canadien a organisé un forum d'un jour sur l'entente constitutionnelle et a invité M.M. Bouchard et Mulroney à venir en débattre. Les organisateurs de l'événement n'ont pas encore reçu de nouvelles du premier ministre canadien de qui ils attendent toutefois une réponse dans les 48 heures.

Devant les étudiants qui l'ont accueilli chaleureusement, le chef du Bloc a attaqué les promoteurs de l'entente de Charlottetown qui font tout en leur pouvoir pour éviter un débat sur son contenu.

« On dit aux gens lisez l'entente, qu'on n'a jamais distribuée... Mais ne vous inquiétez pas, a-t-il souligné au grand plaisir de son auditoire, on va leur en parler de leur entente. »

Il a ensuite ironisé sur les prétentions des ténors du Camp du OUI voulant que le dollar canadien chute à cause de l'incertitude référendaire.

« Leur prochain coup fumant, a-t-il dit, on les voit venir, ça va être le dollar qui s'effondre parce qu'il y a un référendum. Ils ne disent pas qu'hier, sur le marché boursier de New York, le cours du dollar américain a chuté au niveau le plus bas de son histoire par rapport au yen (japonais). »

« Est-ce que c'est parce qu'à Tokyo on a vu qu'il y avait un référendum au Canada et au Québec, est-ce que c'est rendu jusque-là ? », a souligné M. Bouchard.

Il a soutenu que répondre NON à la question référendaire ne causera rien de plus qu'un retour à la table de négociation où on renégociera une entente à la hauteur des aspirations traditionnelles des Québécois.

« Dire NON, a soutenu M. Bouchard, c'est la seule façon de reconstituer une position de force pour le Québec... »

CE SAMEDI

16 MILLIONS\$
Approx.

Ça change pas le monde. Sauf que...

Prix d'architecture L'excellence au Musée McCord

Jean Dumont

LE MUSÉE McCord d'histoire canadienne à Montréal a mérité hier la plus haute distinction offerte par l'Ordre des architectes du Québec.

Ce musée est l'oeuvre des architectes LeMoine Lapointe Magne, architectes et urbaniste et Jodoin Lamarre et Associés, architectes.

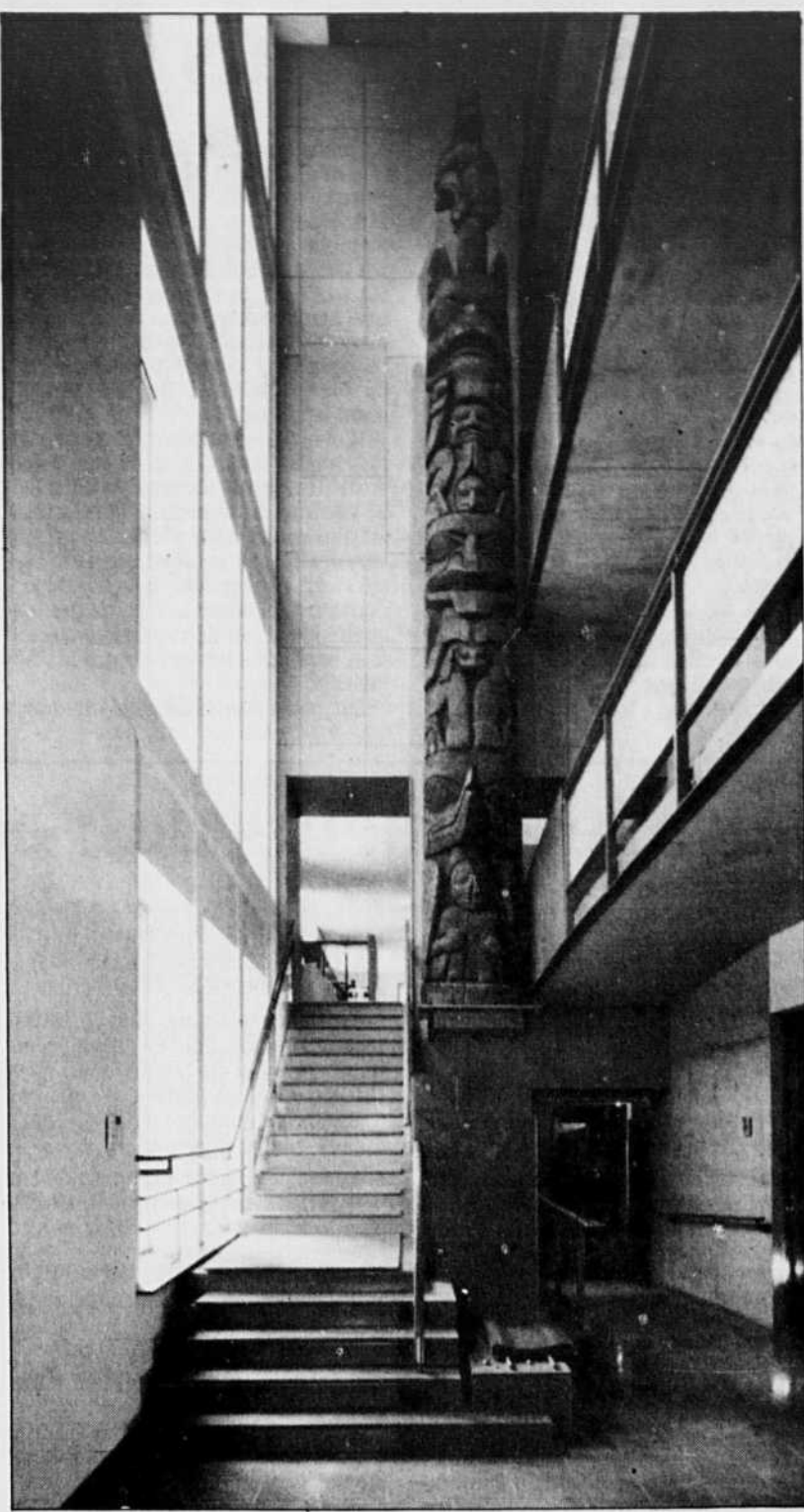
Le projet du Musée McCord d'histoire canadienne représentait un défi complexe, tant sur le plan de l'aménagement d'espaces muséologiques contemporains que sur le plan de l'intégration d'éléments nouveaux à un bâtiment ancien.

L'Ordre des architectes dévoilait hier soir, au Centre de commerce mondial de Montréal, en présence de M. André Lavallée, membre du comité exécutif de Montréal, les noms des lauréats des Prix d'excellence en architecture 1992.

Le fait que ces prix soient décernés à la fois aux architectes et à leurs clients souligne l'importance que l'Ordre des architectes du Québec accorde à l'essentielle collaboration entre ces deux groupes d'intervenants pour la réalisation d'une architecture de qualité.

Le jury, composé cette année de France Vanlaethem, professeur d'architecture à l'UQAM, Dan Hanganu et Marc Bouchard, architectes, Jacques Lucan, enseignant à l'École de Paris-Belleville, et de Maurice Achard, directeur du Centre d'exposition CIRCA, a été grandement impressionné par la clarté du plan et la finesse des détails architecturaux.

Le public aura l'occasion de prendre connaissance des projets primés dans le cadre du Salon international du design d'intérieur de Montréal qui se tiendra du 1er au 4 octobre. Des cartes d'information seront remises aux visiteurs qui y trouveront tous les renseignements nécessaires à la visite des projets primés, qui aura lieu le 4 octobre à Montréal.



Nouveau round à New York contre Grande-Baleine

de la Presse canadienne

ALBANY, New York — Des groupes environnementaux américains ont exhorté hier l'État de New York à ne pas se fier, comme elles en ont l'intention, à l'évaluation environnementale que les autorités canadiennes et québécoises feront du projet Grande-Baleine.

« Au Québec, c'est le renard qui garde le poulailler », a déclaré Mme Doris Delaney, directrice de PROTECT (Prudent Residents Opposed to Electric Cable Transmission), une organisation environnementale américaine, au cours d'une audience publique organisée hier à Albany.

Même si l'État de New York a annulé le 27 mars dernier le contrat d'achat de 1 000 mégawatts d'électricité qui le liait à Hydro-Québec, il a poursuivi une étude qu'il avait entreprise sur les impacts économiques et environnementaux du contrat. Les autorités new-yorkaises voulaient se servir des résultats de cette étude comme guide pour l'avenir.

Une ébauche de l'étude, rendue publique le 8 juillet dernier, indiquait qu'un nouveau contrat avec Hydro-Québec pourrait bien être dans l'intérêt économique de l'État de New York dès l'an 2000.

Du coup, les groupes environnementaux américains opposés au développement hydroélectrique de la Baie James sont repassés à l'attaque lors de l'audience publique d'hier, organisée par l'État de New York pour recueillir des commentaires sur l'ébauche.

Ils ont dénoncé le document parce qu'il limite son étude au territoire de l'État de New York et qu'il ne tient pas compte des impacts du développement de la Baie James au Canada même.

Mme Betty Quick, du Sierra Club, a affirmé que l'État de New York devait tenir compte des impacts du développement de la Baie James sur l'environnement global, en arguant que la décomposition des végétaux dans les zones inondées causerait l'émission de gaz responsables de l'effet de serre.

Une biologiste Mohawk, Mme Mary Fadden, et un législateur de l'État de New York, M. Sam Hoyt, se sont inquiétés du mercure que les chasseurs de l'État pourraient ingérer en mangeant des oiseaux aquatiques migrateurs qui se seraient nourris de poissons contaminés à la Baie James.

Alors que Mme Quick a recommandé à l'État de cesser purement et simplement d'acheter de l'électricité du Québec, le sénateur Franz Leichter a proposé de forcer Hydro-Québec à créer des programmes agressifs de conservation d'énergie en inscrivant cette condition dans tout nouveau contrat.

Mme Stella Leney, conseillère au vice-président pour l'environnement à Hydro-Québec, a comparu pour faire valoir que les lignes directrices du processus canadien d'évaluation environnementale étaient particulièrement sévères, que le projet de Grande-Baleine irait de l'avant même sans le contrat de 1 000 mégawatts, et que la concentration de mercure des oiseaux migrateurs consommés par les chasseurs américains continuerait à être très basse.

Casino: Bourassa tempère, Vallerand applaudit et les policiers grognent

Danny Vear

LA FRATERNITÉ des policiers de la CUM s'inquiète, le ministre du Tourisme André Vallerand jubile et le premier ministre Robert Bourassa dit à tout le monde de patienter.

Le projet d'implantation d'un casino au Palais de la civilisation sur l'île Notre-Dame provoque diverses réactions qui sont loin de clarifier le dossier.

Le conseil des ministres a bel et bien pris en compte les recommandations du rapport du comité interministériel sur la localisation des casinos qui avait retenu l'emplacement du Palais de la civilisation sur l'île Notre-Dame. Pourtant, Québec n'a toujours pas pris de décision finale dans le dossier, tient à préciser Sylvie Godin, attachée de presse du premier ministre Robert Bourassa.

« Il reste toujours à vérifier les coûts d'implantation des divers emplacements », a-t-elle expliqué.

Gardant toutes les portes ouvertes, Robert Bourassa répète qu'aucune décision finale n'a été prise sur l'emplacement du futur casino. « On

peut confirmer qu'on se rapproche d'une décision finale sans toutefois la confirmer », a expliqué sa porte-parole.

Selon elle, il est donc quelque peu précipité d'annoncer l'ouverture d'un casino au Palais de la civilisation pour juillet 1993.

« L'enthousiasme de certains dépasse la réalité », a indiqué Mme Godin. Sans le cacher, elle visait explicitement le ministre du Tourisme, André Vallerand, ardent promoteur d'un casino montréalais. Le choix du ministre s'arrêtait cependant sur le Palais des congrès. Les hôteliers montréalais auraient aussi préféré que le casino y soit installé.

À Montréal, hier, le ministre Vallerand n'en a pas moins exprimé sa satisfaction. Il a répondu aux craintes des hôteliers en leur promettant que des navettes lieraient le centre-ville et le casino du Palais de la civilisation. Le casino sera accessible, a-t-il indiqué aux médias.

Car, et le ministre l'a toujours soutenu, le nouveau casino, qui sera de style « européen », devrait attirer une clientèle de gens d'affaires, plu-

Affaire Wilhelmy

La Cour prolonge l'injonction et exige la bande magnétique

Danny Vear et PC

LA COUR supérieure a prolongé hier d'une semaine l'injonction interlocutoire qui empêche les médias du Québec de diffuser la conversation « privée » de la sous-ministre Diane Wilhelmy.

Du même souffle, le juge de la Cour supérieure, Jacques Dufour, a ordonné à Radiomutuel de lui remettre ce matin, à 9 h 30, la bande magnétique qui reproduit la conversation de la sous-ministre Diane Wilhelmy.

Les avocats de Radiomutuel se soumettront sans problème à cette demande. En fait, ils présenteront la mystérieuse cassette en cours ce matin.

« Nous avons l'intention de l'utiliser demain. Nous nous sommes engagés devant le juge », a expliqué Daniel Dumais, procureur de Radiomutuel. Me Dumais n'a pas voulu préciser l'usage qu'il comptait en faire, ni si tous les spectateurs en cour pourront entendre la conversation litigieuse.

Émise le 14 septembre pour une période n'excédant pas dix jours, l'injonction provisoire prenait fin hier soir à 17 h. En accord avec les parties au dossier, le juge Dufour a émis, hier, une nouvelle ordonnance qui reconduit la première injonction jusqu'au 2 octobre.

Ce sont les avocats au dossier qui ont décidé d'un commun accord de prolonger l'interdiction qui musèle les médias du Québec. Cette prolongation de l'injonction permettra que la cause soit entendue ce matin sur le fond du litige.

« Ce n'est qu'une simple mesure administrative », a expliqué Jean Larin, procureur de la Fédération des journalistes du Québec.

Pour Radiomutuel, la situation demeure inchangée. « L'injonction demeure là. Il n'est pas question pour nous de la délier », a dit Claude Beauchamp, directeur de l'information de la station CJRP, de Québec.

À Québec, la Cour supérieure a continué hier d'entendre les parties.

Le conseiller spécial du premier ministre Bourassa en affaires constitutionnelles, M. André Tremblay, affirme dans un affidavit avoir eu « une ou des conversations téléphoniques avec Mme Diane Wilhelmy les 27 et (ou) 28 août 1992 ».

Il précise que « cette ou ces conversations, de nature privilégiée et confidentielle, étaient reliées aux négociations portant sur la révision de la Constitution canadienne avec les autres gouvernements provinciaux du Canada et le gouvernement fédéral ».

M. Tremblay ajoute un troisième élément dans sa déclaration assermentée sur laquelle il doit être interrogé aujourd'hui en Cour : « Je n'ai jamais enregistré, ni transcrit, ni autorisé, ni consenti à l'enregistrement ou la transcription, la divulgation ou l'utilisation de quelque conversation téléphonique que j'aie pu avoir avec Mme Wilhelmy ou avec qui que ce soit d'autre ».

L'avocat de Radiomutuel Inc, Me Michel Chabot, a fait par ailleurs valoir son intention d'interroger de nouveau la sous-ministre Wilhelmy en plus de M. Tremblay.

L'avocat a également déposé une requête pour que les deux témoins apportent avec eux des documents tels que « leur agenda de 1992, copie des comptes téléphoniques pour juillet et août 1992, cartes d'adhésion à des partis politiques pour les dix dernières années, tous les mémos, rapports, lettres et autres documents faits à quiconque ou reçus de quiconque, y incluant vos supérieurs en relation avec cette affaire ».

Las partie adverse s'est opposée à la demande de Me Chabot. L'avocat de Mme Wilhelmy.

Le juge Dufour a pris la requête en délibéré et décidera ce matin s'il y avait lieu de forcer Mme Wilhelmy et M. Tremblay à se soumettre à cette exigence de l'avocat de la station radiophonique de Québec.

Hier au Palais de justice de Québec, un ingénieur expert en électronique, M. Jean-Guy Deschênes, est venu expliquer comment il était plus facile d'intercepter une conversation qui se déroule au moyen d'un téléphone cellulaire.

Tests sur des embryons de trois jours

BOSTON (AP-PC) — Des chercheurs américains et britanniques ont mis au point un nouveau test pour déterminer les anomalies de l'embryon trois jours seulement après la conception. Les résultats de cette nouvelle méthode, utilisée dans le cadre de la fécondation *in vitro*, sont publiés par le *New England Journal of Medicine*.

Les chercheurs — le Dr Alan Handyside, de l'hôpital Hammersmith de Londres, le Dr Mark Hughes, du Baylor College of Medicine de Houston et leurs équipes — espèrent que cette technique, encore au stade expérimental, permettra un jour de soulager les parents inquiets de transmettre à leur progéniture des maladies congénitales.



PHOTO JACQUES NADEAU

Attendu depuis longtemps, son arrivée annoncée maintes et maintes fois, le casino de Montréal serait implanté au Palais de la civilisation sur l'île Notre-Dame.

LE DEVOIR VOUS OFFRE LA QUALITÉ

POUR INSÉRER UNE ANNONCE SOUS LA RUBRIQUE
CARRIÈRES ET PROFESSIONS **842-9645**

Le père du Biodôme déborde d'ardeur... pour le Biodôme

Danny Vear

S'IL DÉBORDE d'enthousiasme en parlant de l'avenir du Biodôme, Pierre Bourque garde ses réserves face à la nouvelle Société des musées de sciences naturelles de Montréal dont il assure la vice-présidence.

Créée dans la controverse, au cours de l'été, cette société paramunicipale chapeaute notamment le Biodôme.

Peu désireux de relancer ce débat, prudent, presque assagi, Pierre Bourque veut s'assurer avant tout que la nouvelle structure préserve la pensée scientifique du Biodôme. « Il faut préserver le concept original. Pour le moment, je suis confiant ».

Mais le « père » du Biodôme demande encore à voir. « On est toujours en période de transition », a expliqué M. Bourque.

« Je vais travailler au sein de la nouvelle Société à ce que la transition se fasse dans le respect de la philosophie du Biodôme et de sa mission ».

« ...dans le respect de ses gens, de ceux qui ont construit le Biodôme », a-t-il glissé au bout d'un silence.

Lorsqu'il parle des installations du Biodôme, Pierre Bourque quitte aussitôt sa réserve. Somme toute, il dresse un bilan positif des 100 premiers jours des installations.

Depuis le 19 juin, date de son ouverture officielle, le Biodôme a attiré entre 7500 et 10 000 personnes par jour. Son rythme de croisière devrait cependant s'établir à 5000 personnes par jour. Il s'attend à ce que l'affluence se maintienne.

De son oeil de scientifique, il jette un regard enthousiaste sur les installations de ce musée de la nature. « Après 100 jours, la vie s'enracine bien dans les écosystèmes », a-t-il relevé.

Le Biodôme évalue régulièrement la performance des différents écosystèmes. Le maintien de l'équilibre

des quatre écosystèmes dépend de contrôles informatisés qui réagissent à la moindre variation. L'efficacité des contrôles continuera d'être vérifiée.

Toutefois, certains écosystèmes nécessiteront quelques ajustements. « Ce ne sont pas des ajustements majeurs. Mais ils devront être faits », a indiqué M. Bourque.

À titre d'exemple, au sein de l'écosystème de « la forêt laurentienne », on replantera les peupliers et les bouleaux de la partie haute de l'installation qui ont souffert des chaleurs de l'été. Le contrôle des parasites y est cependant efficace.

De même, l'écosystème de « la forêt tropicale » nécessite un programme de contrôle systématique des parasites qui s'avère suffisant.

Pour l'avenir, les écosystèmes seront sophistiqués. « On pourra ajouter des espèces animales, des coléoptères, des reptiles, ajouter des plantes. On veut aller plus loin. Voir jusqu'où on peut aller dans l'interaction des écosystèmes ».

En clair, le Biodôme espère améliorer la biodiversité de ses écosystèmes au cours des prochaines années.

À Québec, lors du dernier congrès mondial des musées, ICOM international, le Biodôme a reçu un bon accueil. « Cette expérience est bien perçue dans la communauté muséale », a-t-il dit.

**DROGUES...,
PAS BESOIN!**

Santé et
Services sociaux
Québec

CONFÉRENCES HYDRO-QUÉBEC • UQAM 1992

ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ

**LE VIRAGE ÉCOLOGIQUE :
SURPRISE DU PROJET ?**

PIERRE DANSEREAU
Professeur émérite
Université du Québec
à Montréal

Entrée libre



De nombreux exemples de
faillites et de succès inspirent
de l'espoir malgré la gravité
des décisions à prendre.

Le professeur Claude Hillaire-
Marcel, titulaire de la Chaire de
recherche en environnement
Hydro-Québec • CRSNG • UQAM,
présentera les conférences et
animera la période de questions.



Hydro-Québec



Université du Québec à Montréal

Cet après-midi
le 26 septembre 1992
à 15 h

Amphithéâtre A-M050
Pavillon Hubert-Aquin
Université du Québec à Montréal
405, rue Sainte-Catherine Est
Métro Berri-UQAM

Renseignements :
987-4630 ou 987-3482

POLITIQUE

Une drôle de victoire des manifestants «raccrocheurs»

Roland-Yves Carignan

UNE BIEN drôle de victoire que celle des «étudiants indépendants», à qui les fonctionnaires du gouvernement fédéral viennent de promettre les chèques, pourtant dus, d'assurance-chômage.

Pendant une manifestation tapageait devant les locaux régionaux d'Emploi et Immigration Canada, rue Saint-Urbain, mercredi, des négociations se déroulaient à l'intérieur de l'édifice entre les dirigeants du mouvement étudiant et quelques fonctionnaires, dont le directeur général de l'emploi, Gaston Plourde.

Ces étudiants sont frustrés; ils s'étaient inscrits au programme fédéral pour chômeurs-«raccrocheurs», mais ce programme fut tellement populaire qu'il est maintenant sans le sou et a fermé ses portes. Certains ont donc été forcés d'abandonner de nouveau leurs études. Et manifestent.

Ces étudiants résument en trois points ce qu'ils ont obtenus :

■ la promesse que personne ne sera coupé du programme en novembre ou décembre, malgré ce qui avait déjà été annoncé, puisque la caisse d'étudiant indépendant est à sec depuis le printemps. Mais déjà, il y a quelques semaines, on avait décidé qu'aucune coupure ne serait effectuée en septembre ou octobre;

■ que les bureaux de chômage enverront une lettre aux étudiants concernés, qui croyaient se voir couper les fonds dans les mois à venir. Cette mesure est importante puisque plusieurs avaient déjà ou risquaient d'abandonner leurs études de manière préventive;

■ que ceux et celles qui ont perdu leurs prestations en mai et juin, pour diverses raisons, au moment où le programme a été fermé à toute nouvelle demande, puissent être réintégré un à un dans le programme.

Or, un grand mystère entoure ce dernier point : les étudiants disent

qu'au moins 1000 personnes ont été laissées en plan au printemps; le fonctionnaire Plourde estime que cette «quantité ne devrait pas être très grande», sans vouloir préciser.

Qui dit vrai ? Le ministère affirme ne plus être en possession de la liste des gens concernés. Il espère plutôt que ces personnes se pointeront aux bureaux de chômage où leur cas sera spécifiquement étudié.

«Ils ont fait disparaître les listes, on ne peut plus recenser ces gens-là», crie maintenant le leader étudiant Pierre Duchaussoy. Selon lui, une bataille vient d'être gagnée, mais la guerre est loin d'être terminée.

Hier, il fut impossible de savoir combien d'argent est nécessaire pour remplir les nouveaux engagements du ministère. M. Plourde dit qu'il n'a pas le chiffre en sa possession mais que tout l'argent vient de «réaménagements budgétaires», au sein du ministère d'une part, et de sa section régionale d'autre part.

De l'argent neuf servant à faire taire des manifestants en pleine campagne référendaire ? «Non, pas du tout», répond M. Plourde. Des pressions en ce sens ? «Je n'ai jamais senti de discussions de cette nature-là», réplique-t-il.

Mais pour Claude Seanosky, qui a quitté à la dernière minute le Regroupement des étudiants indépendants en raison de divergences d'opinion, tout est très clair : «Ce déblocage de fonds a une forte saveur électorale. Et malgré ça, ajoute-t-il, le gouvernement n'est pas capable de suffire à la demande pour un de ses propres programmes.»

Pierre Duchaussoy a une explication : «Présentement, je crois qu'ils ont peur de la réaction du Canada anglais. Seulement en Ontario, il y a 15 000 étudiants indépendants qui ont été coupés, point final. Et il n'y a pas de déblocage en vue pour eux. Peut-être qu'ils devront manifester comme nous.»

La Cour suprême avalise la retraite obligatoire

Mais un avis minoritaire élargit la question à la discrimination sexuelle

OTTAWA (PC) — Une universitaire albertaine a perdu — de justesse — sa bataille contre la retraite obligatoire, mais sa cause a eu pour effet d'élargir la portée de cette question pour inclure la discrimination fondée sur le sexe autant que sur l'âge.

Dans un jugement rendu par quatre voix contre trois, hier, la Cour suprême du Canada a reconnu que l'Université d'Alberta avait le droit d'obliger Mme Olive Dickason à prendre sa retraite en 1985, quand elle a eu 65 ans.

Mais Mme Dickason a quand même obtenu l'appui de trois juges, dont les deux juges féminins de la Cour suprême du Canada, qui, dans un long avis minoritaire, affirment que la retraite obligatoire peut aussi soulever une question de discrimination sexuelle.

La retraite obligatoire peut avoir

des effets catastrophiques pour les travailleurs, effets qui dépassent de loin les avantages pour les employeurs, écrivent les juges dissidents Claire L'Heureux-Dubé et Beverley McLachlin.

Elle pénalise particulièrement les femmes, qui ont généralement des emplois moins payants, sont moins susceptibles de toucher une pension et interrompent souvent leur carrière pour élever une famille, disent les deux juges.

Ces tendances socio-économiques, conjuguées aux régimes privés et gouvernementaux de pension qui sont calculés sur les années de participation à la main-d'œuvre, confèrent d'une certaine façon à la retraite obligatoire à 65 ans autant une dimension de discrimination sexuelle que de discrimination fondée sur l'âge, écrit la juge L'Heureux-Dubé.

Mme Dickason, professeur d'histoire, qui a publié trois ouvrages sur l'histoire autochtone, contestait la politique de retraite obligatoire de l'université en affirmant qu'elle équivalait à pratiquer une discrimination illégale fondée sur l'âge.

La Cour suprême a déjà statué que la retraite obligatoire peut être justifiée en vertu de la Charte fédérale des droits.

Plusieurs autres professeurs âgés de plus de 65 ans attendaient aussi le jugement de la Cour suprême. Ils sont restés à l'emploi de l'université en attendant la décision du tribunal.

Mme Dickason soutenait que la retraite forcée enfreint la Loi de la protection des droits individuels de l'Alberta, qui interdit toute discrimination fondée sur l'âge, sauf si cette discrimination est raisonnable et peut se justifier.

Le juge Peter Cory, qui a rédigé le jugement majoritaire, a écrit que l'université avait démontré que la pratique contestée était raisonnable et justifiée. La retraite obligatoire à 65 ans, telle que prévue dans la convention collective des professeurs de l'université, permet à l'université de renouveler son personnel en accueillant des membres plus jeunes et en ayant un système d'emplois qui accroît l'indépendance académique, poursuit le juge Cory.

Les juges L'Heureux Dubé, McLachlin et John Sopinka ne sont pas de cet avis. Les avantages pour l'université de sa politique discriminatoire ne sont pas démontrés, a dit la juge L'Heureux-Dubé.

Les juges de la Cour suprême peuvent travailler jusqu'à l'âge de 75 ans.

Le CPQ mijote un contre-poids aux écologistes

Rollande Parent

de la Presse canadienne

UN ORGANISME patronal destiné à faire contrepoids aux groupes écologiques, auprès du public et des gouvernements, est actuellement en voie de formation au Québec, à l'initiative du Conseil du patronat du Québec (CPQ). Il est cependant d'ores et déjà acquis que l'Association des manufacturiers du Québec n'en sera pas.

«Le débat public est trop souvent déséquilibré. Les entreprises n'arrivent pas à obtenir le même impact que les groupes écologiques qui font la manchette des journaux avec des déclarations parfois assez fracassantes», a expliqué le président du conseil d'administration provisoire du Centre patronal de l'environnement

du Québec (CPEQ), Jacques Allard, hier, au cours d'une conférence de presse.

«Il appartient à l'industrie de démontrer qu'il est possible de protéger l'environnement sans pour autant sacrifier d'autres objectifs de la société», a-t-il fait valoir.

Jusqu'ici, les entreprises ont défendu leurs positions et fait des représentations auprès des décideurs individuellement ou par le biais de leur association sectorielle.

Parallèlement, le Conseil du patronat du Québec présente les mémoires au sujet des règlements et lois en matière environnementale.

Déjà aux prises avec les questions de santé et de sécurité au travail, de relations de travail et de fiscalité notamment, le CPQ a décidé de se délester de la question accaparante de l'environnement pour la confier à un

centre voué uniquement à cette question, le Centre patronal de l'environnement du Québec (CPEQ).

Ce dernier verra à établir des consensus auprès de ses membres du milieu d'affaires sur les règlements et lois environnementales à l'étude afin d'être en mesure de présenter un point de vue patronal unifié, ont expliqué hier MM. Allard et Ghislain Dufour, président du CPQ.

Au cours des prochains mois, le président Allard veut recruter une cinquantaine de compagnies désireuses de se joindre au nouveau centre et de fournir les contributions financières requises. Le budget annuel de fonctionnement a été évalué à 300 000 \$.

Au printemps de 1993, M. Allard compte avoir loué des locaux, monté un centre de références scientifiques, techniques et légales et emba-

ché un directeur permanent.

Pour l'heure, le conseil d'administration provisoire est composé de représentants de l'industrie pétrolière et minière, de produits chimiques, des textiles, de la peinture et du revêtement et d'une firme de relations publiques.

Du côté de l'Association des manufacturiers du Québec, le porte-parole Richard Le Hir a indiqué, hier, qu'il n'avait pas l'intention d'adhérer au CPEQ, compte tenu que l'association a un comité environnemental qui fonctionne bien et dont les membres se montrent satisfaits.

Pour sa part, l'Association des industries forestières du Québec limitée, qui regroupe des entreprises souvent pointées du doigt par les environnementalistes, n'a pas encore arrêté sa décision.

L'assurance-chômage laissée à Ottawa: suicide potentiel et chaos perpétuel, scandent à l'unisson les tenants du NON

Jean Dion

ROBERT BOURASSA peut prétendre qu'il a économisé 1,2 milliard \$ à Charlottetown en acceptant de laisser l'assurance-chômage sous juridiction fédérale, il n'en a pas moins commis un geste potentiellement «suicidaire» pour le Québec en matière d'emploi, soutiennent des représentants syndicaux et politiques réunis sous la bannière du NON.

En fait, loin de donner au Québec la compétence exclusive de déterminer ses priorités au plan de la formation et du perfectionnement de la main-d'œuvre, l'accord de Charlottetown vient «constitutionnaliser les chevauchements et consacrer le statu quo qui est à la source du chaos dans ce secteur», ont déclaré hier à l'unisson, en conférence de presse, Fernand Daoust (FTQ), Lorraine Pagé (CEQ), Pierre Paquette (CSN), Louise Harel (PQ) et Benoît Tremblay (BQ).

La question de la main-d'œuvre, disent-ils, est un véritable «fouillis», que l'entente du 28 août, en perpétuant la mainmise fédérale dans le domaine, ne fera qu'accentuer si elle est ratifiée.

Car si l'accord prévoit que le gouvernement central pourrait être tenu de se retirer du secteur par le biais de négociations administratives à venir, ce dernier «conservé cependant le rôle d'établir des objectifs nationaux», avec lesquels les programmes mis sur pied par le Québec devraient se montrer compatibles, rappellent les cinq.

Or, compte tenu de ce que le Québec possède au marché du travail dont la structure lui est propre, cela est inacceptable, soutient Pierre Paquette, secrétaire général de la CSN. «La concurrence se poursuivra. Déjà, les fonctionnaires fédéraux investissent de nouveaux champs d'intervention.»

Pire, prétendent les tenants du NON, les «négociations sur les négociations» sont déjà enclenchées entre premiers ministres, et le Québec pourrait se retrouver encore davantage soumis aux prérogatives fédérales. Ils brandissent une lettre de Brian Mulroney à Robert Bourassa, datée du 15 septembre et expliquant qu'en vertu du principe d'imputabilité du Parlement du Canada, celui-ci «doit garder intacte sa responsabilité exclusive d'établir les objectifs, les politiques, les critères d'admissibilité et le niveau de prestations d'assurance-chômage qu'il perçoit et redistribue à l'échelle du pays.»

«Que reste-t-il après que le fédéral ait gardé tout cela ?», s'est interrogée Lorraine Pagé.

Fernand Daoust a renchéri en soulignant que «ce genre de distribution des pouvoirs fera plus que jamais du Québec un sous-traitant du fédéral dans l'application des programmes de main-d'œuvre. L'idée d'un guichet unique (en vertu duquel le régime d'assurance-chômage serait administré par le Québec), nous l'appelons de tous nos vœux, mais elle ne servira à rien si le fédéral demeure le maître d'œuvre de définition de ses objectifs.»

Cela, a poursuivi le leader de la

FTQ, en dépit du fait que «jamais, au Québec, un consensus aussi large» n'avait été enregistré quant au marché du travail et à la politique de main-d'œuvre. Tant le Forum pour l'emploi que la Commission Bélanger-Campeau, a-t-il rappelé, avaient en effet indiqué qu'il était impératif pour le Québec de rapatrier toutes les compétences constitutionnelles dans ce secteur.

De son côté, Benoît Tremblay, député du Bloc québécois, a battu en brèche l'argumentation de Robert Bourassa selon laquelle, en maintenant l'assurance-chômage sous juridiction fédérale, le Québec avait économisé 1,2 milliard \$, soit la différence entre ce que la province verse au titre des cotisations et reçoit en prestations.

«Bien sûr, le Québec reçoit plus qu'il n'en donne. Mais la question doit être prise plus globalement : nous recevons plus en assurance-chômage, mais nous recevons moins en dépenses créatrices d'emplois. Or dans plusieurs de ces secteurs, dont la recherche et le développement, le Québec verse davantage qu'il ne retire. Pourquoi M. Bourassa n'a-t-il pas aussi ouvert ce tiroir lors des négociations ?»

En somme, a conclu Louise Harel, le Québec n'a effectué aucun gain au titre de l'emploi à Charlottetown. Elle s'explique d'ailleurs mal «comment M. Bourassa a pu accepter l'entente du 28 août alors qu'il rejetait celle du 7 juillet. Pourtant, en matière de main-d'œuvre, pas une virgule n'a été changée entre les deux textes.»



PHOTO JACQUES NADEAU

Poussée de fièvre

Les temps chauds de la politique sont de retour et ce genre d'affiche risque de pousser un peu partout dans les coins de la métropole. Les balcons du OUI et du NON se feront face, se juxtaposeront, se supporteront ou se feront mitoyens. Hier, Étienne Boivin, du 6309 Saint-Denis, a décrété qu'il n'y a tout simplement pas de place sur le sien pour d'autres options que le NON. Que dira son voisin ?

Les Cris veulent voter à leur façon et entre autochtones

Catherine Leconte

DE MÊME que les Québécois tiennent à organiser le référendum selon la loi référendaire provinciale, les Cris du Québec veulent organiser eux-mêmes, et de la façon qu'ils jugeront la plus appropriée, la consultation populaire sur l'entente constitutionnelle de Charlottetown. Mais ils insistent sur le fait que cela ne préjuge en rien de l'issue de cette consultation.

Simplement, «c'est une question de principe», a expliqué en entrevue le grand chef du Grand conseil des Cris du Québec, Matthew Coon-Come. En comptabilisant indistinctement les votes des autochtones en même temps que ceux des autres Québécois, «on met dans le même sac les autochtones et les autres minorités. Nous ne sommes pas une nation», ce qui lui paraît inadmissible. «Ça fait partie des principes de l'autodétermination. Et c'est ce que fait Québec : ils n'acceptent pas la loi fédérale, ils ont leur propre loi !»

En outre, si les Cris acceptaient de

participer à un référendum organisé par le gouvernement provincial et de noyer leurs voix dans celles de toute la population québécoise, «je crains que cela puisse être utilisé comme un précédent. Car il existe une possibilité qu'il ait ultérieurement une question posée sur la souveraineté. Je crains que si nous participions maintenant, on nous dise : 'vous avez accepté notre loi quand vous avez participé à ce référendum en suivant nos règles du jeu' et que ça puisse être utilisé contre nous pour tenter de réduire nos droits.»

Mais ce refus du mode de consultation québécois «ne doit pas être interprété comme voulant dire que nous sommes pour ou contre l'entente», souligne M. Coon-Come. Nous pouvons vivre avec cette entente constitutionnelle, mais c'est sous réserve qu'elle soit présentée à notre peuple.

Rappelant qu'il a personnellement participé au processus de négociations constitutionnelles multilatérales qui a abouti au texte de Charlottetown, le Grand chef explique ainsi en quoi consiste «la façon crise» de consulter la population : «Nous étions impliqués dans le processus multilatéral, nous essayons de faire à notre population un rapport équilibré des arguments pour et contre chaque section de l'entente, et en

suite on voit ce que les gens en disent.»

Mais créer des comités du OUI et du NON, estime-t-il, «ça crée des divisions et de la confusion. Les gens ne sont pas idiots, ils peuvent faire leur propre évaluation.»

Cela dit, ajoute-t-il, «c'est très difficile si nous n'avons pas les textes légaux. Nous avons accepté les principes de l'accord de Charlottetown, mais je ne sais pas ce que sera vraiment le contenu des textes légaux. Je ne crois pas qu'il soit juste de demander aux gens — que ce soit des Québécois ou des Canadiens — de voter là-dessus sans avoir les textes.»

Si bien qu'il n'est pas impossible que les Cris ne se prononcent pas à la date du 26 octobre si les textes légaux ne sont pas connus à temps. «C'est une décision que notre peuple devra prendre. Ça fera partie des options.»

Parmi les autres options à considérer, on peut même envisager, dit-il, un scrutin techniquement très proche du scrutin provincial. «Nous avons des officiers d'élection, nous avons des scrutateurs, nous pouvons traduire la question et la soumettre le même jour. Et il souligne que les Cris (contrairement aux Mohawks de Kahnawake et d'Akwesasne) ne sont absolument pas opposés au travail des agents de recensement. «En

aucune façon nous n'empêcherons les enseignants, médecins, infirmières non autochtones qui travaillent dans nos communautés d'exercer leur droit de vote.»

Au bureau du directeur général des élections du Québec, le porte-parole de Pierre-F. Côté a confirmé hier que le recensement s'était effectivement déroulé partout sans problème, sauf à Kahnawake et Akwesasne dont les chefs ont interdit l'accès aux agents de recensement.

En ce qui concerne la position des Cris sur l'organisation de leur propre consultation (que Matthew Coon-Come a fait connaître par lettre à Brian Mulroney et Robert Bourassa), M. Côté s'est borné à rappeler qu'en 1987, il avait aidé les Inuit à organiser un référendum, parce que ces derniers en avaient fait la demande à l'Assemblée nationale et que celle-ci lui en avait donné le mandat.

Pour le référendum constitutionnel, «tant qu'il n'a pas reçu de mandat de l'Assemblée nationale, M. Côté ne peut pas, techniquement ni légalement, organiser un référendum spécifique pour une nation autochtone pour le 26 octobre», a indiqué son porte-parole, Bernard Renald.

Par ailleurs, son bureau a publié hier des statistiques indiquant que

les autochtones ne participent pas beaucoup aux scrutins québécois. Depuis 1970, au cours des différents scrutins, les autochtones ont voté dans une proportion variant de 42,7 % à 24 %. C'est au référendum de mai 1980 que la participation a été la plus forte (42,7 %) tandis qu'au scrutin de 1973, seulement 24 % d'entre eux s'étaient prévalus de leur droit de vote. Les Mohawks sont ceux qui participent le moins : seulement 3 des 8 inscrits sur la liste électorale ont voté en 1985. Aucun n'était inscrit sur la liste électorale au scrutin de 1989.

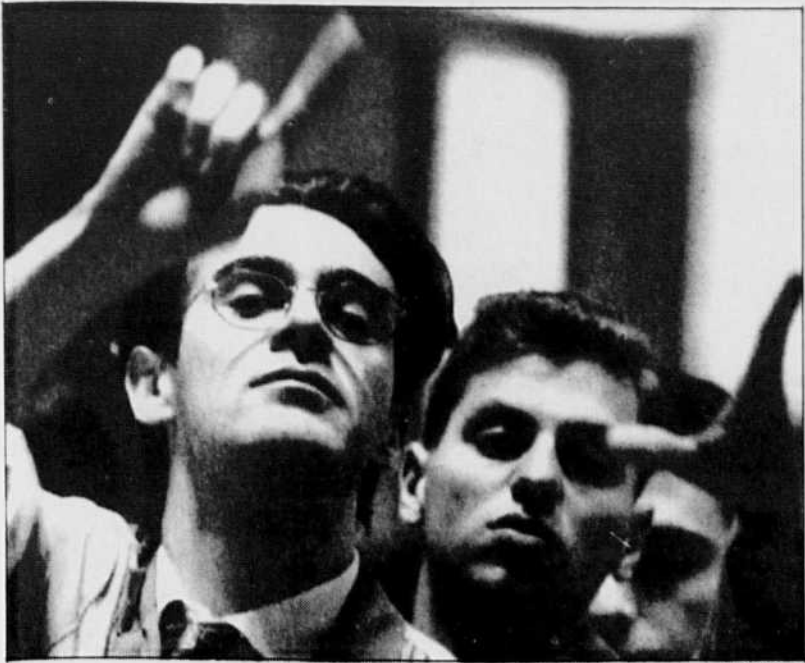
190 millions \$ pour les gens âgés

QUÉBEC (PC) — En pleine période référendaire, le ministre de la Santé du Québec, Marc-Yvan Côté, a annoncé hier des subventions de 190 millions \$ pour diverses améliorations dans 56 établissements pour personnes âgées du réseau des affaires sociales.

Ces investissements sont la deuxième tranche d'un budget de 240 millions \$ débloqué le printemps dernier pour les trois prochaines années afin d'enrayer les problèmes de sé-

curité et de vétusté dans certains établissements destinés aux personnes âgées.

Ces subventions «confirment la volonté du gouvernement d'améliorer le sort des personnes âgées hébergées dans les centres d'accueil et les foyers», précise le communiqué émis hier par le ministre Côté. En plus d'être ministre de la Santé, M. Côté est également organisateur du Parti libéral et du camp du OUI pour les 36 comtés de l'Est du Québec.



La tension s'est apaisée sur les marchés de change européens hier. L'assaut sur le franc français a été ralenti par une action concertée des banques centrales de France et d'Allemagne.

Les marchés européens retrouvent leur calme

Le FMI met en garde contre les solutions-miracles à la crise monétaire

PARIS (AFP) — Tandis que les banques centrales allemande et française surveillaient encore de très près l'évolution du franc français, les marchés des changes ont retrouvé hier une apparence de calme après l'acharnement de la spéculation à déstabiliser le Système monétaire européen (SME) depuis le début de la semaine.

La spéculation a été gagnée par le doute après la détermination de la France et de l'Allemagne à défendre la parité franc-mark, mais elle n'a pas encore complètement lâché prise, estimaient hier soir les cambistes.

Son objectif est à présent de forcer la main à la Bundesbank, c'est à dire l'obliger à assouplir de manière significative ses conditions de crédit. Les marchés misent sur une baisse d'un point des taux allemands qui, selon les experts financiers, pourrait mettre un terme à la crise du SME.

Une très légère détente des taux d'intérêt a été constatée hier aux Pays-Bas et la Banque centrale suisse a diminué d'un demi-point son taux d'escompte le ramenant de 6,5 % à 6 %.

À Paris, le loyer de l'argent au jour le jour a encore grimpé, s'établissant dans une fourchette comprise entre 22 et 25 % tandis qu'en Allemagne ce taux à très court terme remontait (4 % à 9 %) après être tombé la veille à zéro. En fin de journée, le mark face au franc se retrouvait sous la barre des 3,40 francs contre 3,41 FF en début de journée, alors que son plafond est de 3,4305 FF.

Après l'Espagne la veille, l'Irlande a également instauré hier un contrôle des changes pour protéger la livre irlandaise (punt) récemment attaquée.

Le dollar qui, la veille, était tombé à son plus bas niveau depuis cinq ans face au yen, s'est légèrement raffermi à New York jeudi. Il s'échangeait dans le courant de la séance à 120,40 yen contre 119,65 yen la veille et 1,4960 DM contre 1,4970 DM.

Pas de solutions miracles

Le directeur général du Fonds Monétaire International (FMI), Michel Camdessus a espéré hier que les gouvernements des pays industrialisés « résisteront à la tentation des solutions miracles » pour remédier aux turbulences monétaires, qui ont des causes profondes.

« Le risque existe de façon permanente pour les gouvernements

d'avoir recours à des solutions miracles », a-t-il dit lors d'une conférence de presse, « particulièrement lorsqu'ils sont découragés de voir les réponses limitées du marché à leurs promesses et leurs engagements d'agir ».

« J'espère que les gouvernements résisteront à cette tentation. Ce serait un désastreux pas en arrière », a-t-il ajouté, précisant qu'il n'avait pas de doute que l'Espagne et l'Irlande, qui avaient eu recours au contrôle des changes, « allaient très rapidement annuler ces mesures ».

Pour éviter la « multiplication des pas en arrière, nous devons aider les gouvernements à concevoir rapidement des politiques convaincantes pour le marché » et aider « les banques centrales à montrer qu'elles ne sont pas prêtes à laisser la spéculation l'emporter », a-t-il poursuivi.

Ensuite, il faut « avancer rapidement et annoncer quel type d'action commune peut être entreprise pour éviter la réurgence » de ce genre de crise, a-t-il indiqué.

Après, dans son discours de clôture devant la 47ème Assemblée annuelle, M. Camdessus avait une nouvelle fois appelé les pays industrialisés à mieux coordonner leurs politiques économiques et à appliquer des stratégies à moyen terme pour réduire leurs déficits.

« Les pays industrialisés se doivent d'essayer d'avoir des monnaies saines et stables et ils doivent au reste du monde le maintien de relations économiques stables », avait-il déclaré.

Au cours de l'Assemblée annuelle, de nombreux responsables d'économies de pays en développement avaient instamment demandé aux pays industrialisés de remplir leur rôle de leaders de l'économie mondiale.

« Il est important que les pays industrialisés croient dans les recommandations qu'ils ont eux-mêmes si souvent imposées aux autres pays du monde », a affirmé M. Camdessus. Il a précisé que la question des arrières de paiements dus au FMI n'avait pas été abordée par l'Assemblée parce que les mécanismes fonctionnaient bien.

Il a qualifié « d'excellente réaction » la proposition du secrétaire au Trésor américain Nicholas Brady de réexaminer le fonctionnement du marché international des changes.

Enfin, il a exprimé sa confiance de voir l'augmentation des quote-parts du FMI intervenir prochainement.

L'aluminerie Alouette constitue une véritable manne pour Sept-Îles

Daniel Tremblay
Collaboration spéciale

L'ALUMINERIE Alouette, qui a été inaugurée hier à Sept-Îles, aura coûté 1,3 milliard \$, dont plus de 500 millions \$ en fonds publics, soit l'équivalent de 245 000 \$ par emploi direct créé.

L'aluminerie, qui a débuté sa production il y a quelques mois, créera 530 emplois directs et produira 215 000 tonnes d'aluminium annuellement. Elle permet au Québec de se classer au deuxième rang de la production mondiale (13 %), immédiatement derrière les États-Unis, avec une capacité annuelle de 2 millions de tonnes métriques.

Alouette est la dernière née d'un vaste programme gouvernemental débuté en 1984 ayant pour but de créer une masse critique en matière de production d'aluminium.

Les investissements gouvernementaux dans le projet ont été énormes. Ainsi, la Société générale de financement du Québec (SGF) possède 20 % du consortium via sa filiale Alunor : plus de 280 millions \$. Ce montant pourrait toutefois dépasser 300 millions \$ lorsque le consortium Alouette aura réglé, avec certains contracteurs, les causes pendantes devant les tribunaux concernant des dépassements de coût.

Pour Michel Branchaud, vice-président de la SGF, le but de la société est simple : se servir de l'aluminium qu'elle possède, grâce à ses investissements dans ABI et Alouette, pour aider l'industrie de la transformation au Québec.

Il reconnaît toutefois que le marché de l'aluminium a beaucoup changé depuis que son organisme a décidé d'y investir. Ainsi, le prix à la

livre est passé de 95 cents en 1984 à 60 cents en 1992. « Nous sommes confiants de voir un raffermissement des prix d'ici deux ou trois ans. »

La Société de développement industriel du Québec (SDI) a aussi inAlouette. À cette somme s'ajoutent des subventions directes et indirectes de plus de 159 millions \$ des gouvernements fédéral, provincial et municipal pour défrayer le coût des infrastructures.

C'est cependant la participation indirecte d'Hydro-Québec au développement de l'industrie de l'aluminium qui soulève le plus de critiques. En effet, la construction massive de quatre nouvelles alumineries au Québec est indissociable de la tarification à rabais pratiquée par la Société d'État pour attirer les investisseurs. L'énergie électrique représente près de 30 % du coût de production d'un lingot d'aluminium. Alouette nécessite une puissance de 360 mégawatts, L'alco de 350 MgW, Reynolds 470 MgW et ABI 600 MgW.

« On pense obtenir sur plus de 20 ans des revenus du même ordre que ceux qu'on va chercher avec notre tarification pour nos clients consommant beaucoup d'énergie », explique Mme Marie-Pierre Bonnassieux, attachée de presse à Hydro-Québec, qui reconnaît toutefois que la société d'état perd de l'argent avec ses contrats, en raison de la crise que traverse l'industrie actuellement. « On a évalué l'écart de revenus à 125 millions \$ en 1991, alors que deux alumineries n'étaient pas en opération ».

Dans un mémoire présenté à la Commission de l'économie et du travail en mai 1990, un économiste de l'Université Laval, M. Jean-Thomas

Bernard, dénonçait ce type de « subvention » indirecte qu'il évaluait, à l'époque, à près de 200 000 \$ par emploi. Pour l'aluminerie Alouette par exemple, il estimait la perte de revenus d'Hydro-Québec à 96 millions \$ par an. Pour l'ensemble de ces quatre alumineries, il considérait les pertes à plus de 300 millions \$.

Deux ans plus tard, M. Bernard estime que les gouvernements font toujours fausse route en investissant autant dans les alumineries. « Ce n'est pas un choix rentable mais plutôt un choix foncièrement politique pour résoudre un problème de développement régional. Concrètement, il serait plus profitable d'exporter notre électricité directement aux États-Unis plutôt que de la transformer en lingots d'aluminium », souligne M. Bernard.

Selon l'économiste de l'Université Laval, il n'existe aucune garantie quant à la rentabilité à long terme des contrats d'approvisionnement en électricité des alumineries. « Au cours des dernières années, le prix de l'aluminium a varié énormément et il est faux de prétendre que l'aluminium est le métal de l'avenir. On disait déjà cela dans les années 80 et cela ne s'est jamais concrétisé. »

Les retombées de ce projet pour Sept-Îles sont importantes. Pour le commissaire industriel de la région, M. Gilles de Champlain, Alouette a tout simplement empêché l'exode des habitants, que la fermeture des mines de fer de la région faisait craindre. « Alouette a sorti la région du marasme. La construction d'habitations est passée de 25 nouvelles résidences pour les huit années précédant l'annonce du projet Alouette, à 404 pour les quatre dernières années. Les investissements dans les domaines commercial et industriel sont passés de 5 millions \$ en 1989 à 29 millions \$ en 1991, et seront de 17 millions \$ cette année ».

À son avis, il ne faut pas non plus négliger l'impact, pendant deux ans, de la construction de l'aluminerie qui aura nécessité 2600 travailleurs provenant à 80 % de l'extérieur de la région. Les 530 emplois directs auront eux aussi des conséquences bénéfiques dans une région où le taux de chômage est très élevé.

On attend maintenant le début de la deuxième phase du projet qui permettrait de doubler la production annuelle. D'abord prévus pour 1997, les travaux pourraient être devancés et débuter dès l'an prochain.

La croissance économique demeure faible aux USA

WASHINGTON (Reuter) — La croissance de l'économie américaine au deuxième trimestre a été de 1,5 %, selon les statistiques définitives communiquées hier par le département américain du Commerce.

Ce taux est très légèrement supérieur à celui (1,4 %) que prévoient les experts économiques.

Ce taux de croissance limité confirme le fort ralentissement de l'économie américaine par rapport au

premier trimestre (2,9 %).

La croissance économique est devenue le thème dominant de la campagne en vue des élections présidentielles du 3 novembre.

La Réserve fédérale (banque centrale américaine) a annoncé mercredi que le rythme de l'activité économique américaine s'accélérait lentement, mais de façon inégale et marquée par des pertes d'emplois — question sensible pour l'électorat.

Le prix des maisons a encore baissé Westmount vient en tête avec 8 %

d'après la Presse canadienne

C'EST à Westmount que le prix des maisons a le plus diminué entre le mois de mai et la fin août, a rapporté hier Century 21 dans le cadre de l'enquête nationale sur le marché immobilier que cette société effectue régulièrement.

A Westmount, le prix moyen d'une maison type de deux étages et de quatre chambres à coucher a en effet diminué de 8 %, pour passer de 460 000 \$ à 425 000 \$.

La diminution a été de 7 % à Notre-Dame-de-Grâce, où le prix de vente moyen d'une maison jumelée type de deux étages et de quatre chambres à coucher est passé de 220 000 \$ à 204 000 \$.

Par contre, à Drummondville le prix moyen d'un bungalow type de quatre chambres à coucher a été de 63 000 \$; c'était une augmentation de 3 %, au regard du prix de vente moyen du mois d'avril.

« Partout ailleurs dans la province, les prix n'ont que faiblement baissé ou augmenté », a indiqué le rapport de Century 21.

M. Alain M. Sékula, vice-président des Services immobiliers Century 21 Canada Limitée, a profité de la publication de ce rapport pour faire allusion aux répercussions qu'entraînera le résultat du référendum constitutionnel sur le marché immobilier.

« Que le vote soit positif ou négatif, la plupart des Québécois, comme le reste des Canadiens d'ailleurs, veulent tout simplement poursuivre leur vie quotidienne », a dit M. Sékula.

Et il a ajouté : « Aucun scénario dramatique n'est à craindre par un vote négatif puisque le marché immobilier a déjà connu un ralentissement de ses activités depuis les

trois dernières années... Toute influence néfaste a déjà été absorbée par le marché ».

Notant qu'un « vote national positif ne supprimera pas le plus grand obstacle du marché immobilier, l'inquiétude de milliers de Québécois qui ont peur de perdre leur emploi », M. Sékula a noté qu'un « permettra aux politiciens de porter leur attention sur les questions économiques ».

Coup d'oeil boursier	
Montréal-XXM	1768,82 - 1,52
TSE-300	3410,61 + 6,25
Dow Jones	3287,87 + 9,18
Dollar canadien (US Cents)	80,46 - 0,10
Or (New York-US\$)	349,20 + 0,60

avis de demande d'un permis d'alcool

Regie des permis d'alcool du Québec			
Toute personne, société ou groupement visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.			
Cette opposition ou intervention doit être adressée à : La Régie des permis d'alcool du Québec, 1 ^{er} est. rue Notre-Dame, Suite 9.200, Montréal, (Québec), H2Y 1B6.			
Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation	
2959-9396 QUEBEC INC. Club Billard Kiss Kross 6180, rue St-Jacques Montréal Dossier: 996-421	1 Bar	6180, rue St-Jacques Montréal	
2630-2240 QUEBEC INC. L'île Noire 342, rue Ontario Est Montréal Dossier: 250-803	Augmentation de capacité d'un Bar avec spectacles existant	342, rue Ontario Est Montréal	
LES CLUBS COMPLEXE C INC. Les Clubs Complexe C Inc. C.P. 822 Succ. 2 Montréal Dossier: 924-316	Augmentation d'autorisation de danse dans 1 Bar	1450-56 Ste-Catherine Est Montréal	
RESTAURANT GALIL L'EE Restaurant Galil Ltée 5184 A, Côte des Neiges Montréal Dossier: 223-263	1 Restaurant pour vendre	5184 A, Côte des Neiges Montréal	
2829975 CANADA INC. Zucchini Restaurant 4003, rue St-Denis Montréal Dossier: 312-983	2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse	4003, rue St-Denis Montréal	
2957-4050 QUEBEC INC. Café Centre-V Enr. 9001, boul. de l'Acadie Montréal Dossier: 996-645	1 Restaurant pour vendre	9001, boul. de l'Acadie Montréal	
2961-0656 QUEBEC INC. Rose des Indes 5014, ave du Parc Montréal Dossier: 166-165	1 Restaurant pour vendre	5014, ave du Parc Montréal	
TROTTEUR, Guy Restaurant Bar Altitude 90 Enr. 6100 Route de l'Aéroport St-Hubert Montréal Dossier: 324-251	Permis additionnel 1 Bar	6100 Route de l'Aéroport St-Hubert	
2961-3601 QUEBEC INC. Bar L'Étincelle 3207, Ste-Catherine Est Montréal Dossier: 235-366	1 Bar avec danse et spectacles	3207, Ste-Catherine Est Montréal	
2960-0925 QUEBEC INC. Bowl-O-Drome 9562, boul. Gouin Ouest Pierrefonds Dossier: 705-715	Changement de catégorie de Restaurant pour vendre à Bar dans un Centre Sportif Addition d'un permis de Bar dans Centre Sportif (suite à cession)	9562, boul. Gouin Ouest Pierrefonds	
SERGE VARIN, GABRIEL LAPLANTE Bar L'Infracton Enr. 9, boul. Montcalm Nord Suite 420, Candiac Dossier: 996-942	1 Bar avec danse et spectacles	356, boul. Taschereau La Prairie	
RASHID, Jesmin Royale Tandoo 5132, boul. St-Laurent Montréal Dossier: 952-648	2 Restaurants pour vendre	5132, boul. St-Laurent Montréal	
2945-5656 QUEBEC INC. Café Alb 7970, boul. St-Michel Montréal Dossier: 883-132	1 Restaurant pour vendre	7970, boul. St-Michel Montréal	
140821 CANADA INC. Taverne Chez François Enrg 2024 Cardinal Montréal Dossier: 199-307	Changement de catégorie de 1 taverne à 1 Bar	5600 boul. Monk Montréal	
2 Restaurants 825, Décarie			
Raymond Restaurant Chez Helen 825, Décarie St-Laurent Dossier: 996-892	pour vendre dont 1 sur terrasse	825, Décarie St-Laurent	
TAVERNE REGAL INC. Bar-Restaurant Regal Enr. 2567, Centre Montréal Dossier: 174-649	Addition d'autorisation de danse, spectacles et projection de films dans 2 Bars	2567, Centre Montréal	
RÉCEPTIONS PARKVIEW INC. Parkview Inc. 439, Jean-Talon Ouest Montréal Dossier: 806-117	1 Restaurant pour vendre	439, Jean-Talon Ouest Montréal	
BEUSIE, Marie Claire Brest Bar aux Pucies 11950, Sherbrooke Est Local 26, Montréal Dossier: 929-745	1 Bar avec danse, films et spectacles	11950, Sherbrooke Est Local 26, Montréal	
2836629 CANADA INC. Lockroom Côte des Neiges 9, Stephenson Dollard des Ormeaux Dossier: 997-155	1 Bar avec danse, films et spectacles	6605, Côte des Neiges Montréal	
EDLIE-HASSEEN, Nina Restaurant 5135, rue Rimbault St-Leonard Dossier: 997-163	2 Restaurants pour vendre	5251, boul. St-Laurent Montréal	
AUBE, Normand Taverne Chez Sylvio & Bar Chez Obi'x Enr. 79, rue St-Eustache St-Eustache Dossier: 220-483	Autorisation de danse et spectacles dans 1 Bar Changement de catégorie de taverne sur terrasse à Bar sur terrasse	79, rue St-Eustache St-Eustache	
RAJWANS, Ajit Singh Restaurant Shan-E-Punjab 590, Cr. Simonet St-Raphaël de l'Île Bizard Dossier: 996-959	1 Restaurant pour vendre	4991 A, boul. des Sources Pierrefonds	
2550-5736 QUEBEC INC. Billard Mont-Royal 2488, Mont-Royal Est Montréal Dossier: 996-975	1 Bar avec danse, films et spectacles	870, boul. de Maisonneuve Est Montréal	
2960-9010 QUEBEC INC. Lockroom Les Attrums 3461, ave du Parc Montréal Dossier: 263-038	1 Restaurant pour vendre	5263, boul. Saint-Laurent Montréal	
AHMED, Iqbal Restaurant Great India 5263, boul. Saint-Laurent Montréal Dossier: 913-921	1 Restaurant pour vendre	251, rue Dante Montréal	
BALDASSARRE, Emore Café Via Dante 6775, rue Iberville Montréal Dossier: 997-130	1 Restaurant pour vendre	575, boul. de Maisonneuve Ouest Montréal	
AU PETIT EXTRA INC. Au Petit Extra Inc. 1690, Ontario Est Montréal Dossier: 189-282	Augmentation de capacité d'un Restaurant pour vendre	1690, Ontario Est Montréal	
2959-4173 QUEBEC INC. Restaurant El Salsal 575, boul. de Maisonneuve Ouest Montréal Dossier: 997-312	1 Restaurant pour vendre	225, rue Jean Talon Est Montréal	
HACHEM, Ahmad Hachem Hachem Monsieur Poulet 225, rue Jean Talon Est Montréal Dossier: 997-189	1 Restaurant pour vendre	3706, St-Denis Montréal	
2950-2648 QUEBEC INC. Restaurant Bombay Diner 3706, St-Denis Montréal Dossier: 199-489	1 Restaurant pour vendre	1751 rue Fullum Montréal	
LOUISAINT, Emmanuel Paradis des Amis 1751 rue Fullum Montréal Dossier: 498-154	1 Restaurant pour vendre		

Le président et directeur général Ghislain K.-Lafamme, avocat

La construction navale traverse une période morose

PARIS (AP) — Les commandes de navires marchands traversent une période de morosité à travers le monde. Les dernières statistiques connues montrent en effet qu'à la fin du premier semestre, les 2410 navires de plus de 100 tonnes en construction ou sur carnets de commandes représentaient, avec 41,4 millions de tonnes de jauge brute, un recul de près de deux millions de tonnes par rapport à la situation au 1er janvier dernier.

Côté commandes de pétroliers c'est le grand ralenti (près de 10 %). Stabilité des commandes de transporteurs de gaz, stagnation pour les cargos. Chute assez nette en revanche pour les navires porte-conteneurs avec un recul de l'ordre du million de tonnes.

Pour les chantiers de la CEE, les commandes se chiffrent à 7,8 millions de tonnes (Danemark 2,1 million, Allemagne 1,5 million etc. ... dont 655 000 pour la France). Le Japon et la Corée du Sud sont, à eux deux, à la tête de commandes représentant près de 23 millions de tonnes. La Chine avance un total de deux millions de tonnes, la petite Roumanie de 1,5 million.

L'événement de ces dernières se-

maines dans le monde de la construction navale a été la signature d'un accord de coopération (pour la réalisation des études techniques de construction d'un méthanier) entre le chantier sud-coréen Hanjin et les chantiers Alsthom-Atlantique de Saint-Nazaire.

Pour le chantier coréen, constructeur désigné du méthanier de 130000 mètres cubes, le bureau d'études du chantier nazairien va réaliser des études de conception, de propulsion etc. ... avant d'apporter son assistance technique à la réalisation.

À la clé, pour les ingénieurs-concepteurs nazairiens : 150 000 heures de travail, au moment où fléchissait sérieusement la demande pour les dessinateurs nazairiens. Ceci malgré une commande récente de cinq méthaniers par la Malaisie (une seule étude de conception pour les cinq); malgré aussi quelques petites dizaines de milliers d'heures grapiées ici et là, en sous-traitance pour d'autres constructeurs, pas seulement navals. Ainsi, c'est à Saint-Nazaire, pour le compte de CGE-Alsthom de Marly, que pendant 10 000 heures on concevra des travaux pour le métro de Paris.

AVIS PUBLIC
Conseil scolaire de l'île de Montréal

AVIS EST DONNÉ, EN CONFORMITÉ AVEC LES DISPOSITIONS CONTENUES AUX ARTICLES 394, 415 ET 430 DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE (L.R.Q., C. I-13.3), À L'EFFET QUE LE CONSEIL SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL A ADOPTÉ, LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 1992, LE RÈGLEMENT SUIVANT:

— Éducation en milieux défavorisés — règlement no 43 (1992)2 — politique du Conseil scolaire de l'île de Montréal

Ce règlement entre en vigueur à la date de publication du présent avis.

Donné à Montréal, ce 25 septembre 1992.

Le secrétaire général pour le temps, Yves Carrières, avocat-chef

ÉDITORIAL

Picotte doit nettoyer les écuries

LA SÛRETÉ du Québec fait enquête depuis quelques jours à la Commission des courses du Québec, plus précisément sur son président, M. Yves Beaudoin, et sur le chef inspecteur, M. Pierre-Paul Therreault. Cette initiative, qui s'imposait depuis un bon moment, fait suite à une demande tardive du ministre responsable, M. Yvon Picotte, à son collègue de la Sécurité publique, M. Claude Ryan, après la publication d'un dossier troublant dans le journal *La Presse*. Sans nier l'utilité des vérifications en cours, les allégations sont si fracassantes et la suspicion si profonde que le gouvernement devra probablement se résoudre à une enquête générale et publique, de manière à bien nettoyer ce qui semble être des écuries d'Augias.

La Commission a été mise sur pied en 1988 pour régir et surveiller les courses, l'élevage et l'entraînement de chevaux de course, l'exploitation des salles de paris. Elle doit aussi veiller à la protection et à la sécurité du public. Sa compétence porte notamment sur les cinq hippodromes qui détiennent un permis pour exploiter le pari mutuel. En décembre dernier, la Sûreté effectuait des descentes spectaculaires aux écuries de Blue Bonnets, à Montréal, et à l'hippodrome Laviolette, de Trois-Rivières, à la recherche de drogues illégales injectées aux animaux. Ces saisies remettaient en lumière de graves et persistants malaises concernant le dopage, les courses truquées, le pari illégal, le blanchiment d'argent et autres anomalies qui alimentent la méfiance populaire.

Il en est aussi ressorti que le petit monde québécois des courses — une industrie chancelante de plus de 300 mil-

lions \$ l'an, qui donne de l'emploi à quelque 10 000 personnes — est fortement divisé. Certains accusent la Commission de ne pas faire son travail, d'autres, au contraire, se réjouissent des « réalisations » de M. Beaudoin, depuis qu'il a remplacé le Dr Louis Bernard, en mai 1991. Tous s'entendent toutefois sur un fait : les insinuations qui fusent portent un grave préjudice à l'industrie et entachent la crédibilité de milliers de personnes qui n'ont rien à voir avec la manguille. Pour restreinte et limitée qu'elle soit, sans doute, celle-ci n'en constitue-

Le monde des courses a besoin d'un remède de cheval

rait pas moins, selon la manchette de *La Presse* du 12 septembre, un pouvoir occulte sur les hippodromes. Les allégations sont si graves que, face au laxisme présumé de la Commission, l'Opposition officielle (péquistes) à l'Assemblée nationale réclame une enquête publique et indépendante.

Le ministre de l'Agriculture se fait tirer l'oreille. Il ne nie pas les faits incriminés, mais il passe à l'attaque. M. Picotte défend la gestion présente de la Commission et s'en prend à l'ancien président; il soupçonne Montréalais et Québécois d'être envieux des « régionaux »

qu'il a promis et nie l'emprise d'éleveurs de Trois-Rivières; il demande au vérificateur général d'analyser les comptes de dépenses de M. Beaudoin; il assure enfin qu'il n'a rien à se reprocher. Malgré tout, en fin de semaine dernière, M. Picotte a dû finalement convenir que « l'importance des postes occupés par les personnes mises en cause, la gravité des allégations faites devant témoins et la nécessité de maintenir la réputation et la crédibilité de la Commission, exigent que toute la lumière soit faite. »

En effet. Sans tarder comme son collègue, M. Ryan a prié la SQ de faire enquête comme il se doit. Mais celle-ci ne devrait pas se limiter aux seuls aspects relevant de la compétence policière. Si l'on veut vraiment crever l'abcès et entreprendre le redressement qui s'impose, il semble bien qu'il faille débordier de la seule administration de la Commission et faire, une fois de plus, le tour du monde troublant des courses. Le président Beaudoin entend se défendre des « attaques vicieuses » dont il se dit victime. Les soupçons n'en restent pas moins lourds et nombreux.

Il faut la lumière, rapidement et complètement, éliminer les indésirables et réduire les tentations. Mais il faudra aller plus loin pour assainir l'industrie. Par exemple, il faudra mettre un terme au double mandat conflictuel de la Commission, chargée à la fois de promouvoir les courses et de punir les coupables, de donner des bourses, un soir et, le lendemain, de suspendre des permis. Seule une commission indépendante peut faire ce débat, le mener à terme et rétablir la confiance populaire.

GILLES LESAGE



Jean-Robert Sansfaçon

Le droit au parking

VENDREDI SOIR de cinéma, décision de dernière minute. « En voiture ! », direction centre-ville. C'est ce qui est bien avec le cinéma et avec l'auto : pas besoin de réserver sa place des semaines à l'avance, ni de partir la veille. Mais voilà ! Pas un seul espace de stationnement disponible par les rues, les avenues et les boulevards à moins d'un kilomètre du cinéma. Les oreilles attachées et les ortels serrés, nous avons beau refaire trois fois le même trajet; toujours rien.

Evidemment, nous aurions pu rester à la maison et nous instruire des choses de la vie en compagnie de madame Bertrand. Ou encore, prendre l'autobus. C'est gentil l'autobus, efficace parfois quand il va dans la même direction que vous. Mais un vendredi soir, c'est moche.

Pendant que je battais ma coulpe en silence, nous croisons partout, des deux côtés de la rue, des dizaines de places libres. Fantômes ou bornes d'incendie ? Rien de cela, de vraies places de parking libres... mais « réservées aux résidents ». À la Ville, ils appellent ça du « stationnement réservé sur rue ». Je me suis demandé où étaient les résidents sinon partis en toute quiétude faire un tour de bagnole ailleurs en ville, assurés de retrouver au retour leur place dans la rue. Si ma mémoire est bonne, ce sont les citoyens vivant à proximité de la rue Duluth qui ont été parmi les premiers à revendiquer le stationnement réservé. C'était à l'époque de l'invasion des brochettes. Ils avaient raison de se plaindre.

COMME on dit, certaines situations exceptionnelles appellent des mesures extraordinaires, ou l'inverse. Le parachutage d'un stade olympique au milieu d'une bourgade est un autre cas d'espèce qui vous tire une larme, mais l'administration du RCM a poussé la logique jusqu'à décréter stationnement réservé des bouts de rues comme Saint-Hubert, entre Sherbrooke et Maisonneuve, Edouard-Montpetit et Jean-Brillant devant l'Université de Montréal, et boul. René-Lévesque, en face de la Maison de Radio-Canada, là où il n'y a pas un seul logement.

À l'heure actuelle, l'épidémie touche quinze secteurs dans la ville et va s'étendre à au moins une trentaine de secteurs d'ici quelques années. Pour à peine 37 \$ par année, tout résident d'une de ces zones désignées, propriétaire d'un cheval à quatre roues, peut désormais louer son bout de rue pour attacher son animal.

CE MONTANT ne représente même pas la moitié des coûts d'administration du programme. Tout le monde aura compris que le RCM veut ainsi décourager les banlieusards de venir en ville en voiture. Et du coup, les Montréalais des quartiers périphériques. Tout le monde en somme, sauf les résidents du centre-ville eux-mêmes à qui on lance de la sorte le message éloquent : si vous venez habiter une rue achalandée du centre-ville, ou près d'une station de métro bien pratique, gênez-vous pas pour apporter votre char, la Ville vous assure un stationnement gratuit sur rue 24 heures sur 24.

Cette banale histoire pose la question existentielle fondamentale de savoir à qui appartient la rue, qui peut y laisser traîner son carrosse pendant plusieurs heures consécutives et qui doit passer le balai ? Si on se met à réserver des espaces sur rue chaque fois qu'il y a une artère commerciale à proximité, un métro, une épicerie, un hôpital, un cinéma ou une école, aussi bien répondre tout de suite selon la formule bien connue de Che Guevara : la rue appartient à ceux qui l'occupent.

D'où la tendance implacable qui voit le jour présentement et qui vise,

non pas à restreindre l'accès du centre-ville aux voitures, mais à spécialiser l'utilisation de chaque tronçon de bord de rue. Un bout pour les taxis, un autre pour les autobus, un morceau pour les handicapés, un autre pour les camions, un pour les cyclistes et encore un pour les résidents. C'est le dérivé logique du droit spécifique des individus à disposer de leur char.



À quand le référendum sur l'encheânement dans la Constitution du « droit au parking » ? Bientôt, chaque sexe, chaque communauté ethnique, chaque groupe de pression et corporation professionnelle aura son stationnement réservé sur rue. En développant tout un réseau de stationnements réservés, Montréal veut ajouter un piston à son engin, peut-être en vue d'une prochaine rencontre mondiale des villes sur quatre roues.

Pour le reste, Montréal commence à me faire suer chaque fois que j'ai deux ou trois courses rapides à faire en ville. Habiter à proximité d'une station de métro présente déjà des avantages évidents. Est-ce à la Ville de s'engager à fournir en prime des places réservées de stationnement de longue durée ? Si oui, alors pourquoi pas des places réservées pour tous ceux qui habitent les rues Mont-Royal, Saint-Laurent ou Sherbrooke ? Ces citoyens auraient-ils moins de droits que ceux qui habitent à proximité d'une université ou d'un hôpital ?

Il n'y a pas que des résidents ou des Lavallois qui circulent dans cette ville, il y a aussi tous les autres Montréalais pour qui l'autobus n'est pas toujours la meilleure solution. Or, on a déjà réservé plus de 6000 places aux résidents et ce nombre grimpera à 12 000 d'ici quelques années, soit 18 000 places de plus que le nombre total de parcomètres en ville...

D'autres citoyens sont aussi touchés par cette nouvelle politique. Ce sont les voisins sans voiture à qui on ne peut plus rendre visite parce qu'ils n'ont pas droit au stationnement réservé. Ceux et celles qui n'ont pas de bagnole devront-ils louer un garage pour recevoir leur visite ?

SANS blague, je connais une vieille personne qui a dû s'y résigner. Si le droit d'abandonner son tacot sur le bord d'une rue achalandée pendant sept ou huit heures par jour n'existe pas pour les travailleurs, pourquoi serait-ce plus acceptable quand il s'agit de résidents ?

Tout le monde paie pour l'entretien des rues et devraient avoir la possibilité d'y laisser sa voiture dans des limites raisonnables, variables selon les rues et l'heure du jour. La responsabilité de voir à créer des places de stationnement privées en nombre suffisant revient aux propriétaires d'immeubles résidentiels, industriels ou commerciaux. Et aux propriétaires de bagnoles eux-mêmes.

POUR qui habite une tour, par exemple, et travaille à la Maison de Radio-Canada, il lui faut présentement déboursé des centaines de dollars par année pour son parking. Avec la politique du RCM, il existe désormais une alternative. Il suffit d'acheter un condo devant Radio-Canada, de se rendre au travail à pied et, pour moins de 10 \$ par jour, on peut laisser traîner sa Mercedes sur le bord du trottoir. C'est le retour à la classe moyenne au centre-ville.

Plus fumeux que ça...

TOUT JUSTE à mi-chemin entre deux poissons d'avril, on croit d'abord à un canular...

Une étude, présentée comme l'oeuvre de deux économistes éminents, soutient que les fumeurs, loin d'être une charge pour la société, sont une véritable corne d'abondance pour les non-fumeurs — tout simplement parce que les premiers acceptent de bonne grâce de mourir plus tôt que les seconds.

De quoi nourrir sa mauvaise conscience d'une vieillesse heureuse, riche et en bonne santé !

Dans la dernière livraison du *Canadian Journal of Public Policy*, MM. André Raynault et Jean-Pierre Vidal publient les résultats d'une recherche réalisée pour le compte de la Société pour la liberté des fumeurs, une association financée par l'industrie du tabac.

Ils arrivent à la conclusion que les avalueurs de fumée transfèrent gracieusement à leurs concitoyens une somme de 4,3 milliards de dollars par année, soit l'équivalent d'une subvention moyenne de 500 dollars par travailleur.

Le calcul est fondé sur la différence entre, d'une part, le rendement des impôts que les fumeurs paient sur les produits du tabac et, d'autre part, le coût des services de santé qu'ils reçoivent leur vie durant. Intervient également le fait (supposé) qu'en écourtant leur vie, les fumeurs permettent aux régimes de retraite, publics ou privés, de faire des économies de l'ordre de deux milliards !

Le message est clair — et correspond bien aux attentes des commanditaires : que le taux actuel des impôts sur le tabac est abusif, pour ne pas dire plus, spoliateur.

C'est un peu court, dirait Cyrano. Pourquoi s'arrêter sur cette lancée ? Les auteurs auraient pu ajouter à leur

propos une note misérabiliste en faisant valoir que ce transfert colossal s'effectue en faveur des mieux nantis : les plus pauvres, qui fument davantage, financent des services publics dont les plus riches ne sont pas les derniers à profiter. Ils auraient également pu appliquer la vulgate marxiste pour y déceler une forme singulièrement vicieuse d'exploitation des masses laborieuses par la classe des possédants.

Laissons aux experts le soin de dissequer cette étude, d'en juger la méthodologie et d'en évaluer la portée.

Une chose tout de même étonne le profane. Ou plutôt deux ou trois.

Ainsi, les auteurs acceptent le « pire scénario » voulant que le tabac soit nocif pour la santé du fumeur et que les coûts qu'il entraîne soient exclusivement imputables à ce seul facteur. Pure supposition, disent-ils. Par contre, ils minimisent à l'extrême, allant jusqu'à les nier, les risques que la « fumée des autres » peut représenter pour les tiers. Citant des études américaines, MM. Raynault et Vidal « croient fermement » que les preuves sont nettement insuffisantes que le tabagisme des uns soit une cause du cancer des poumons chez les autres. Les données sont également insuffisantes pour évaluer adéquatement son impact dans les autres cas de cancer chez les adultes. Pas de preuves non plus quant aux relations qui peuvent exister entre les maladies cardiovasculaires et l'exposition à la fumée ambiante. Certes, un ministre de la Santé des États-Unis a déjà fait état de 2000 décès attribuables à la fumée des autres mais, pressé par des scientifiques, il a reconnu par la suite que c'était pour la bonne cause qu'à tout hasard il avait lancé ce chiffre sorti de nulle part.

Autre sujet d'étonnement : les au-

teurs tiennent pour négligeables les pertes que constituent pour la société le décès prématuré de ceux de ses membres qui succombent au tabac. Les économistes ont pourtant coutume de nous rebattre les oreilles avec les dommages économiques attribuables à la maladie, aux accidents du travail et même aux jours perdus pour fait de grève ou de lock-out ; ils ont réussi à nous convaincre qu'il y a une corrélation indéniable entre le dynamisme démographique d'une population et la croissance économique. Et que dire de tout le discours sur la « peur de disparaître » qui fonde les mesures à finalité nataliste adoptées par le gouvernement du Québec, jusqu'à ce que le Conseil du statut de la femme soutienne le contraire !

Que conclure ? D'abord, que les non-fumeurs, devant l'insuffisance des données disponibles, ont droit au bénéfice du doute. Pourquoi leur demander d'attendre la preuve par neuf que la fumée des autres peut les tuer ? Il devrait suffire que cette fumée les achale pour qu'on ne la leur souffle pas au visage.

Ensuite, que l'on peut faire dire aux statistiques n'importe quoi. Les non-fumeurs ne s'en privent pas. Non plus que les militants environnementaux. Mais on attendrait mieux de la part des experts que ces jongleries conceptuelles et autres spéculations dignes de l'antique tradition gnostique.

Le regretté Alfred Sauvy nous avait prévenu. Sa boutade est restée célèbre. Si un économiste, disait-il, épouse sa secrétaire, le seul fait qu'elle rentre au foyer provoque une chute théoriquement mesurable du produit intérieur brut tel qu'il apparaît aux comptes nationaux !

JEAN FRANCOEUR

LETTRES AU DEVOIR

OUI pour deux raisons

JE ME propose de voter OUI au référendum d'octobre pour deux raisons qui n'ont rien à voir avec l'entente de Charlottetown.

La première, c'est que les grandes réalisations de la « révolution tranquille » — comme l'Hydro-Québec, l'assurance-santé, la télévision de langue française et autres se sont faites, même à l'intérieur d'une Constitution imparfaite, parce que des chefs de file de la trempe de René Lévesque savaient ce qu'ils voulaient et avaient le courage de leurs convictions.

La deuxième raison, c'est que je me méfie des apprentis sorciers qui rêvent en couleur et semblent croire que la souveraineté isolerait le Québec du continent nord-américain et apporterait une solution magique à tous ses problèmes.

L'avenir du Québec dépend beaucoup plus de son dynamisme interne que de son cadre constitutionnel. Et, j'ai hâte qu'on amorce une deuxième « révolution tranquille » pour consolider les acquis de la première.

Pierre Laplante

Montréal, 9 septembre 1992

Entre route et rail

SI L'ON S'EN TIENT à un article de la Presse canadienne paru dans LE DEVOIR du 25 août et intitulé « Les camionneurs prient les transporteurs ferroviaires d'accroître leur efficacité », l'Association canadienne du camionnage fait une simplification excessive en alléguant que les chemins de fer voient dans l'augmentation des taxes imposées aux entreprises de camionnage un moyen de mieux équilibrer le milieu concurrentiel.

Le Canada n'a pas besoin d'une autre taxe

arbitraire imposée au secteur productif des transports. Ce dont il a réellement besoin, c'est d'une politique nationale cohérente visant à intégrer le mieux possible l'utilisation des routes et des chemins de fer, au coût le plus bas possible pour les utilisateurs, les contribuables et les investisseurs.

Une concurrence inégale entre les chemins de fer et les gouvernements, en ce qui a trait aux dollars investis dans les infrastructures ferroviaire et routière, pourrait être plus critique pour l'avenir des transports au Canada que la concurrence entre les chemins de fer et les transporteurs routiers.

Dennis Apedale

Montréal, 31 août 1992

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directrice : LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration André Leclerc

Rédacteur en chef adjoint Jean Francoeur

Directeur de l'information Benoît Aubin

Directeurs adjoints de l'information Pierre Beaulieu, Roch Côté

Directeur des publications spéciales Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS

Mon NON est québécois

HUMILIER des jeunes, offenser un dissident qui revendique posément l'honneur d'accorder ses actes avec ses dires, lesquels coïncident avec la position officiellement adoptée par un parti qui en jette à la corbeille le texte comme s'il s'agissait d'une quelconque note de service. Contraindre les membres d'un parti à écarter tout discernement critique pour s'aplatir de soumission devant un chef qui vient lui-même de se livrer sans condition à un plus fort au mépris du peuple qu'il représente. Proposer comme l'occasion d'un tournant historique une « proposition » bâclée, rafistolée en catastrophe et dont le moins qu'on puisse dire est que sa parfaite nullité reconduit le désordre qu'elle serait censée conjurer. Et, par là-dessus, avoir le front de prétendre sauver un pays en « renouvelant » ses institutions alors qu'on le ravale au rang d'une chose à vendre.

Car, que font effectivement ces soi-disant démocrates ? Au lieu de s'adresser à des citoyens responsables, ils visent une population-cible qui s'agit de manipuler. Ils vont jusqu'à prendre en otage les assistés sociaux que par ailleurs ils méprisent au point de les traiter a priori en suspects désignés à la délation. Ils se font des alliés du manque total d'envergure, de la peur, de la fatigue, de l'ignorance, du découragement, de la honte. Dans ces circonstances, la simple honnêteté commande de dire non à la bassesse, à l'indignité et au mépris de la vérité et de l'autre.

Mon NON est québécois, certes, car ce qui l'inspire est précisément cette légitime fierté de ne pas courber l'échine qui m'accorde seule la possibilité de dire un vrai OUI à tous ces Canadiens qui souhaitent autre chose qu'un pays renouvelé sur l'abaissement du peuple auquel j'appartiens.

Paul Chamberland

Montréal, 8 septembre 1992